



Secrétariat Général

Direction générale des ressources
humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2009

CONCOURS EXTERNE DU CAPES ET CAFEP-CAPES

Section HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Rapport établi sous la responsabilité d'Yves Poncelet, président du jury

Avant-propos

Le concours externe du CAPES et le concours du CAFEP-CAPES se sont déroulés dans un contexte de baisse des inscrits : 1 017 de moins qu'en 2008, qui avait déjà connu une baisse de -12,6% par rapport à 2006, de -7% par rapport à 2007. Le nombre de postes a légèrement crû au CAPES : 616 pour 604 en 2008, après qu'il avait baissé significativement (730 en 2006 et 2007, 1 040 en 2005) ; le nombre de contrats a quasiment diminué de moitié au CAFEP-CAPES : 75 pour 142 en 2008 et 140 en 2007 (115 en 2006). Ces nombres en font le quatrième CAPES (après l'anglais, les mathématiques et les lettres) et le troisième CAFEP ex-æquo (après les mathématiques, la physique-chimie et avec les sciences de la vie et de la terre) de la session 2009.

Les épreuves écrites et orales ont mobilisé le travail de 140 examinateurs (dont 6 composaient le directoire des concours¹), venant de toute la France métropolitaine et d'outre-mer, et exerçant différentes fonctions : inspecteurs, enseignants-chercheurs, professeurs en classe préparatoire, professeurs du second degré. Il ont partagé les mêmes convictions sur ce que doivent être les qualités scientifiques, pédagogiques et personnelles d'un futur professeur d'histoire et de géographie : ils ont attaché du prix au niveau scientifique des candidats – que la première étape du recrutement que constituent les concours a justement pour finalité de garantir – et se sont efforcés de détecter leurs futures qualités pédagogiques, leur force de conviction, leur potentiel d'adaptation et leur capacité à assumer leurs responsabilités en matière d'éducation civique. Tant dans l'élaboration des sujets d'écrit que lors de la correction des copies et lors du déroulement des épreuves orales, le souci premier du jury a été de donner toutes leurs chances aux candidats. Il a veillé à l'harmonisation de la notation à mesure de l'avancée des concours.

Châlons-en-Champagne a accueilli pour la dixième année l'oral de cette session 2009 du CAPES et du CAFEP-CAPES. 102 examinateurs – dont 34 ont assumé le rôle important de président(e) de commission – y ont interrogé les candidats durant une petite vingtaine de jours. Les services de l'académie de Reims, les établissements châlonnais où se déroulaient les épreuves ou qui hébergeaient des membres du jury ou des candidats, la municipalité de Châlons, tous se sont mobilisés pour nous assurer le meilleur accueil et faire en sorte que les candidats puissent se consacrer pleinement à leurs épreuves. Qu'ils en soient remerciés, et singulièrement madame la proviseure du lycée Étienne-OEhmichen qui a bien voulu, avec ses collaborateurs, nous accueillir pour pallier l'impossibilité de siéger au lycée Bayen durant cette session. Près d'une centaine d'appariteurs ont assuré l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales. Leur rigueur et leur courtoisie ont constitué, comme les années précédentes, des éléments importants de réussite.

Le jury invite les candidats de la session 2010 et leurs formateurs à prendre attentivement connaissance de ce présent rapport qui précise à nouveau ses attentes, opère le bilan et donne des recommandations.

Il leur conseille aussi de prendre connaissance des *Rapports* des sessions précédentes, singulièrement de ceux des sessions 2006 à 2008, riches en informations pratiques, en repères majeurs pour les épreuves d'écrit et d'oral et en bilans.

(<http://www.education.gouv.fr/personnel/siac2/jury/default.htm> ou *Historiens et Géographes* n° 396 novembre 2006 p. 111, n° 400 d'octobre-novembre 2007 p. 229 et n° 404 d'octobre-novembre 2008 p. 205.

¹ Outre le président : Christophe Badel, professeur des universités, Marc Deleplace, maître de conférences, Frédéric Dumont, maître de conférences, vice-présidents ; Jean-Marc Vaillant, Bertrand Vergé, professeurs agrégés, secrétaires généraux.

SOMMAIRE DU RAPPORT :

1. Chiffres-clefs de la session 2009
2. Commentaire et recommandations du jury pour les épreuves écrites d'admissibilité
 - 2.1. La composition de géographie
 - 2.2. La composition d'histoire
3. Commentaire et recommandations du jury pour les épreuves orales d'admission
 - 3.1. L'épreuve sur dossier
 - 3.2. Les épreuves orales de géographie
 - 3.3. Les épreuves orales d'histoire
4. Informations complémentaires.

1. Chiffres-clefs de la session 2009

Pour mesurer l'évolution des concours depuis 2001, on pourra se reporter au début du *Rapport 2007*.

	<i>CAPES 2008</i>	CAPES 2009	<i>CAFEP-CAPES 2008</i>	CAFEP-CAPES 2009
Postes au CAPES / Contrats au CAFEP-CAPES	604	616	142	75
Inscrits	6 397	5 401	873	852
Admis (rapport admis / postes ou contrats)	604 (100%)	616 (100%)	58 (41%)	72 (96%)
ÉCRITS D'ADMISSIBILITÉ				
Candidats non éliminés (présents aux deux épreuves, ne remettant pas copie blanche, etc.)	4 525	3 731	524	551
Candidats non éliminés / inscrits	71%	69%	60%	64,67%
Moyenne de la composition d'histoire ²	5,50	5,43	4,9	4,86
Moyenne de la composition de géographie	5,48	5,48	5,14	5,14
BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ				
Moyenne du dernier admissible (« barre d'admissibilité »)	7	6,5	7	6,5
Nombre d'admissibles	1 353	1 311³	131	163
Admissibles / candidats non éliminés	30%	35,14%	25%	29,58%
« Optionnaires » de géographie / admissibles ⁴	9%	9,9	8,4%	7,36
« Optionnaires » d'histoire / admissibles	91 %	90,1	91,6 %	92,63
Moyenne des admissibles	9,35	9,14	9,22	9,29
ORAL D'ADMISSION				
Moyenne de l'exposé suivi d'un entretien (« leçon »)		8,05		7,94
Moyenne de l'explication de documents suivie d'un entretien		7,9		8
Moyenne de l'épreuve sur dossier	7,88	8,03	6,83	7,52
BILAN DE L'ADMISSION				
Moyenne générale du dernier admis (« barre d'admission »)	8,42	8,42	8,42	8,42
Nombre d'admis	604	616	58	72
Moyenne générale des admis	10,88	10,75	9,54	10,86
Admis / candidats non éliminés	13,34%	16,51%	11%	13%
Admis / admissibles non éliminés (ayant fourni un dossier d'inscription valide, présents aux trois épreuves orales, etc.)	46,21%	47,42%	45,67%	45%

² Toutes les moyennes sont données sur 20.

³ Plus les candidats dispensés d'épreuves d'admissibilité.

⁴ On entend par là ceux qui ont choisi à l'oral la leçon (coefficient 3) en géographie et l'explication de document (coefficient 2) en histoire.

Le profil des admissibles aux deux concours se présente ainsi :

- quant à l'âge : près des deux tiers sont nés en 1984/1986, 10,5% sont nés avant 1982, 8% sont nés en 1987/1988.
- quant au titre universitaire : 54% sont titulaires d'une maîtrise, 31,5% d'une licence, 11% d'un diplôme postsecondaire 5 ans ou plus.
- quant à la valence dominante : moins d'un admissible sur dix choisit de faire de la géographie sa valence dominante à l'oral (9,91% au CAPES et 7,36% au CAFEP-CAPES).
- quant au statut : 88,77% sont étudiants (74,21% du total des admissibles sont élèves en IUFM, 12,22% étudiants hors IUFM, 2,32% élèves en ENS). Les autres candidats admissibles se répartissent en de nombreux groupes dont les plus significatifs quantitativement (6,24% et 1,92%) sont ceux des assistants d'éducation et des candidats sans emploi.

Une parité en termes de genre (améliorée par rapport à 2008) peut se constater à l'issue des épreuves : il y a 49,7% de lauréats au CAPES et 41,7% au CAFEP-CAPES.

Le CAPES externe et le CAFEP-CAPES sont des concours difficiles, comme le montre le rapport entre le nombre d'admis et celui des candidats ayant effectivement composé. Ils imposent donc un travail rigoureux et exigeant, qui doit pouvoir s'adosser à une culture *générale* géographique et historique – incluant la connaissance des histoires et des démarches des deux disciplines, la compréhension de leurs notions clefs, la possession des grands repères spatiaux, chronologiques et statistiques – construite au fil des années de lycée et d'université. On se méfiera cependant d'en rajouter sur la difficulté : comme le montrent, dans le tableau précédent, les lignes « candidats non éliminés / inscrits » et surtout « admis / candidats non-éliminés », les chances des étudiants qui veulent et peuvent préparer sérieusement sont très réelles et justifient pleinement qu'ils s'engagent dans ces concours.

2. Commentaire et recommandations du jury pour les épreuves écrites d'admissibilité

2.1 Composition de géographie

Le sujet est joint en annexe

Remarques générales

Le sujet proposé nécessitait la maîtrise d'un niveau sérieux de connaissances que la lecture des ouvrages de référence cités dans toutes les bibliographies sur la Russie permettait d'acquérir. L'étude des façades littorales imposait aussi d'aborder de nombreux thèmes classiques de la géographie afin de mettre en évidence des territoires et des formes d'organisation spatiale spécifiques (tels que les aménagements portuaires, les villes, les infrastructures de production et de transport...). Tous ces aspects devaient être développés pour montrer le rôle et la place des façades littorales dans la recomposition du territoire russe induite par les changements géopolitiques et économiques récents. Le jury du CAPES ne demande ni érudition ni exhaustivité. Il attend un effort de mobilisation et de synthèse des connaissances afin de construire une composition structurée suivant une démarche problématisée. Si l'année de préparation permet d'acquérir des connaissances, la méthodologie et les savoirs fondamentaux, autrement dit les notions de base et l'esprit géographique, se constituent tout au long d'un cursus. 30% environ des candidats sont parvenus à l'objectif de fournir une copie bien centrée sur le sujet, d'un niveau de connaissances satisfaisant et présentant de réelles qualités démonstratives.

Les termes du sujet

Les délimitations géographiques ne posaient pas de problèmes, mais le jury attendait que les zones de tensions, de contestations de frontières ou de délimitations territoriales et maritimes soient abordées. La méthodologie de la dissertation impose de définir les termes du sujet, surtout lorsqu'il comporte une notion

géographique : le libellé appelait donc dès l'introduction la définition de façades littorales. Un quart des copies y est parvenu. Beaucoup de candidats se sont contentés de la réduire à une phrase ou deux limitant la façade à une simple zone de contact entre la terre et la mer, la notion d'interface étant souvent méconnue. Dans son sens le plus banal, une façade littorale est un ensemble de rivages et de ports donnant sur une même mer. Cela revient à définir des interfaces terre-mer où s'expriment complémentarités et ruptures, en particulier dans le domaine du transport maritime. Les façades littorales sont donc les régions situées sous l'influence directe mais aussi indirecte de la mer. L'étude des façades littorales suppose donc d'aborder les problèmes de liaisons avec l'extérieur, de délimitation frontalière, les activités de l'espace littoral (industrie, pêche, ressources naturelles diverses...) mais aussi les liens entre le littoral et l'intérieur, entre les ports et leur hinterland. La plate-forme continentale qui prolonge le continent sous la mer, zone d'abondantes ressources, ne doit pas être négligée. D'usage fréquent, une deuxième définition réduit le sens de façade à une dense succession de ports actifs formant une famille d'organismes marqués par un minimum de caractères communs (A. Vigarié, 1998). Seule, la façade de la Baltique orientale se rapprocherait de cette définition ; encore n'est-elle qu'en partie russe. Quelques rares candidats ont perçu que dans cette acception les façades russes ne pouvaient être comparées avec le Northern Range ou la baie de Tokyo. Le sens le plus large convenait davantage, même si le sujet invitait à s'interroger sur l'existence ou l'émergence de nouvelles façades portuaires. Le terme de façades littorales n'est pas synonyme de façades maritimes. Les façades lacustres n'étaient pas à exclure a priori mais bien peu de candidats ont évoqué la distinction, plus juridique que géographique, entre mer et lac. Loin d'être anodine, celle-ci conditionne le droit d'accès aux ressources et explique le changement de position de la Russie sur la Caspienne depuis l'accession à l'indépendance des anciennes républiques soviétiques.

Problématique et plan

Les façades littorales participent depuis plusieurs décennies à l'ouverture de la Russie sur le monde. Avec la transition, la Russie a adopté un modèle économique ouvert aux investissements et aux échanges internationaux. Malgré une « rétractation » des façades littorales, elle tente, dans ses nouvelles frontières, de désenclaver son territoire. Cette situation paradoxale est un défi. Par ailleurs, le changement climatique global offre des perspectives nouvelles. La problématique retenue devait poser des interrogations portant sur l'hypothèse centrale d'une nouvelle organisation de la vie littorale dans le contexte de recomposition du territoire de la Russie. Comment, dans ce nouveau contexte, les interfaces que sont les façades littorales ont-elles été repensées dans leur fonctionnement et dans leur aménagement ?

En fonction de cette problématique, comment construire le plan ? Quel que soit le sujet, plusieurs plans sont possibles. La présence d'une typologie y dépend du sujet et de l'optique retenue pour l'aborder mais n'est qu'un choix parmi d'autres. Dans le cas présent, elle pouvait trouver légitimement sa place. Encore fallait-il annoncer clairement les critères pertinents qui la fondaient. Pour beaucoup de candidats, elle s'est réduite à une énumération rapide des différentes façades, chaque type reprenant des éléments déjà exprimés dans les parties générales.

À titre d'exemples, deux plans différents, l'un avec et l'autre sans typologie, sont proposés ci-dessous. Avec ou sans typologie, le développement devait couvrir toutes les façades littorales et ne pas commettre d'impasse ou a contrario ne pas donner une importance trop grande à l'une ou à l'autre.

Plan avec typologie

I. Atouts et contraintes des façades littorales russes

1. Le changement géopolitique : ouverture et rétractation
2. Les conditions naturelles et la nouvelle donne de l'Arctique
3. Des façades littorales peu peuplées et enclavées

II. La mise en valeur des façades littorales

1. Les activités traditionnelles en crise ou en renouvellement (pêche, défense, tourisme..).
2. Les façades portuaires : désenclaver pour exporter

3. Les limites du développement littoral : atteintes à l'environnement et conflits

III. Les typologies des façades littorales

Critères : densité de l'occupation humaine et diversité/spécialisation des fonctions

1. Les façades actives aux fonctions diversifiées.
2. Les façades à l'occupation ponctuelle et aux fonctions plus spécialisées.
3. Les immenses façades littorales vides mais à intérêt stratégique

Autre plan

I. Les façades littorales russes, des interfaces : espaces d'échanges et de contact

1. Des fenêtres maritimes
2. De nouvelles frontières : la rétractation

II. Les façades littorales, miroirs des recompositions de la Russie

1. Le dynamisme économique des littoraux
2. Les enjeux géopolitiques

III. Le problème de l'unité territoriale et de l'intégration des espaces en marge

1. Les contraintes bioclimatiques
2. Le problème de l'enclavement
3. Les tensions

Quelques éléments de réflexion.

Pour répondre à la problématique et nourrir le corps de la dissertation, on trouvera ci-dessous quelques éléments de réflexion à développer et à insérer selon l'optique du plan choisie.

La « grande rétractation ».

La définition de nouvelles frontières issue de l'éclatement de l'URSS a réduit considérablement l'extension des façades littorales de la Russie. Suite à l'indépendance des pays baltes et à la perte consécutive d'une grande partie de ses ports parmi les plus dynamiques, la Russie n'a maintenu dans cette zone que les étroites portes maritimes du golfe de Finlande et de l'enclave de Kaliningrad. L'accès de la Russie aux mers fermées a subi de même les conséquences de l'indépendance des anciennes républiques de l'Asie centrale soviétique et provoqué des pertes économiques majeures, tel le port d'Odessa ou de la riviera touristique de Crimée et de Géorgie. De façon surprenante, cet aspect aux conséquences considérables dans l'organisation et les aménagements du territoire russe a peu retenu l'attention des candidats.

Des façades littorales pendant longtemps peu actives.

Les espaces littoraux russes actuels qui subsistent étaient parfois négligés ou avaient un rôle secondaire. Même si l'histoire russe est marquée par des ouvertures vers l'Occident qui se sont traduites par des créations littorales, la politique des tsars et des dirigeants soviétiques s'est surtout orientée vers la conquête de l'immense territoire. Malgré ses 36 600 km de littoral maritime, la Russie est un pays traditionnellement continental, où les façades littorales eurent longtemps un rôle stratégique majeur mais un poids économique mineur. Les fonctions des grands ports militaires (Mourmansk, Arkhangelsk, Petropavlovsk, Vladivostok) restent importantes au niveau des différentes façades ; la plupart des candidats ont montré leur repli récent consécutif au démantèlement du complexe militaro-industriel. Par contre, les façades littorales acquièrent un rôle économique important. Si l'insertion progressive dans les échanges commerciaux internationaux se réalise très sélectivement depuis les années 1960 dans le cadre du CAEM et s'accroît dans les années 1980, c'est surtout l'adoption d'un nouveau modèle économique qui accélère la participation du pays aux échanges internationaux et à la mondialisation. Dans la nouvelle configuration territoriale russe, ce renversement de situation pouvait faire l'objet de références historiques toujours bienvenues, sauf

lorsqu'elles prennent la place excessive que certains leur ont donnée.

Les fortes contraintes naturelles

Un minimum de développement sur cet aspect était indispensable. Le froid vigoureux rend difficile les implantations humaines et les différentes formes d'activités. On pouvait rappeler quelques caractéristiques des climats polaires et continentaux qui dominent l'ensemble des littoraux arctiques soit plusieurs milliers de kilomètres situés au-delà du cercle polaire. Toutes les façades septentrionales et nord-orientales sont situées en marge de l'œkoumène. Le très faible peuplement est un problème majeur pour leur mise en valeur. L'embâcle, le gel, la banquise gênent la navigation et rendent l'accessibilité des façades littorales très difficiles. Très peu de ports sur ces façades sont accessibles toute l'année (Mourmansk, Petropavlovsk, Vladivostok-Nakhodka...). Les façades de la Baltique et bien sûr celles des mers du sud sont fortement favorisées, même si le nord de la Caspienne est pris par les glaces plusieurs mois de l'année. La faible profondeur des mers fermées (mer d'Azov, Caspienne) restreint l'accès des navires à gros tonnages en mer Caspienne et en mer d'Azov. Quelques copies ont bien noté que le réchauffement climatique oblige à reconsidérer certaines contraintes naturelles et génère de nouvelles potentialités pour la navigation (voie maritime Nord) et l'exploitation des richesses de la plate-forme arctique.

La contrainte naturelle explique aussi la faiblesse du développement touristique littoral. Seule la façade de la mer Noire bénéficie de conditions intéressantes Mais la Russie a perdu la riviera de Crimée. Au niveau des côtes conservées par la Russie, la volonté récente de redynamiser une activité touristique déjà ancienne témoigne de la volonté des autorités de compenser les pertes territoriales. En revanche, les hivers très froids et les étés torrides des bords de la Caspienne limitent un développement balnéaire contrecarré aussi par la proximité de la Tchétchénie.

Les conditions naturelles sont parfois des atouts. Les mers recèlent d'abondantes richesses halieutiques dont bénéficient plusieurs façades littorales. La façade Pacifique constitue ainsi la première zone de pêche de Russie devant celle de la mer de Barents et de la mer Blanche. Mais il fallait rendre compte les difficultés du secteur et de l'émergence conséquente de différentes formes d'aquaculture... sans oublier le caviar de la Caspienne.

Désenclaver pour exporter

Les façades littorales sont très éloignées des centres de productions d'hydrocarbures et de matières premières. Sur les façades Arctique et Pacifique, elles sont, sauf exception, très peu peuplées (moins de 1 hab./km²) et dépourvues de véritables centres urbains. Plusieurs milliers de kilomètres séparent parfois les lieux de production des lieux de transformation, d'exportation ou de consommation. Les liaisons des villes et des ports avec l'arrière-pays sont soumises aux contraintes de la distance, des conditions climatiques difficiles et aux déficiences de la logistique et des réseaux de transport. Il fallait développer cette thématique en intégrant les conséquences de la grande rétractation. La Russie recherche une autonomisation accrue des acheminements et des exportations, veut maîtriser les flux et les exportations pour échapper à la dépendance par rapport aux voisins de l'« étranger proche ». Cette stratégie d'évitement, lourde d'enjeux géopolitiques, a des implications fortes en termes d'aménagement de réseaux et infrastructures portuaires. Peu de candidats ont oublié de développer cet aspect, cependant rarement traité de façon satisfaisante. En revanche, le jury a apprécié qu'il soit illustré par des croquis intermédiaires (le golfe de Finlande, Sakhaline, Novorossisk...).

L'émergence difficile des façades portuaires russes

Les façades littorales russes jouent encore un rôle très faible dans les échanges commerciaux internationaux malgré la croissance des échanges maritimes au cours des dernières décennies. Exporter les matières premières est vital pour l'économie russe. Mais l'URSS avait 70 ports, la Russie en conserve 40, dont 11 aptes au commerce international. Le trafic, faible par rapport à celui des ports des pays voisins devenus indépendants au début des années 1990, a progressé grâce aux efforts de construction de nouveaux ports. L'utilisation du document 3 permettait d'analyser l'évolution et la redistribution des trafics sur

la façade balte. Quelles que soient les façades, les vracs solides (minerais, bois) et surtout les vracs liquides (hydrocarbures) dominent les sorties. Peu de candidats ont évoqué la composition des trafics mais ils sont plus nombreux à avoir souligné le rôle majeur de Novorossisk sur la mer Noire ainsi que la faiblesse des échanges maritimes sur la Caspienne et en mer d'Azov, handicapés par des faibles profondeurs. Les grands ports aux trafics diversifiés sont rares (Saint-Pétersbourg, Vladivostok). La forte progression du trafic de marchandises par conteneurs témoigne des gros efforts réalisés pour capter ce type le trafic des marchandises à Saint-Pétersbourg ainsi qu'à Kaliningrad en lien privilégié avec l'Europe de l'Ouest. Les trafics des ports de la façade Pacifique se révèlent encore relativement modestes malgré les fortes potentialités suggérées par le texte n°2. Le transport de passagers permettait d'évoquer la fonction touristique de Saint-Pétersbourg, ville touristique russe par excellence, dotée de solides atouts et étape quasi obligée des croisières en Baltique.

La carte des industries russe reste fortement marquée par les logiques continentales de localisation sur les lieux de production et de consommation. Mais un mouvement de littoralisation des activités s'amorce. Hormis les industries portuaires traditionnelles (chantier navals, transformations des produits de la mer, industrie du bois et quelques autres) subissant souvent un grave repli, les industries localisées en zone littorales transforment des produits énergétiques et des matières premières acheminées (raffinerie, pétrochimie à Sakhaline, au nord de la Caspienne...) depuis les gisements intérieurs. Les villes portuaires attirent les investissements étrangers. Enclavée géographiquement dans l'UE, Kaliningrad suscite l'intérêt des industriels, allemands notamment ; son développement permet aux autorités russes de dégager l'ancienne Königsberg de la pression lituanienne. Plusieurs autres secteurs qui bénéficient du statut de zones franches pour faciliter l'import-export connaissent des réussites variées : semi-échec à Saint-Pétersbourg, investissements encore modestes à Nakhodka-Vostotchny sur la façade Pacifique.

Les façades littorales : des territoires à enjeux, convoités et fragiles.

Le thème est classique dans la géographie des littoraux. Les différents aspects évoqués ci-dessous pouvaient être évoqués à divers endroits de la dissertation.

L'Arctique offre de nouvelles perspectives dans le contexte du réchauffement climatique. La nouvelle voie maritime (Route Maritime Nord) réduit considérablement le parcours entre l'Europe et l'Extrême-Orient mais son statut n'est pas encore défini. Par ailleurs, les réserves d'hydrocarbures de l'Arctique sont considérables et la Russie, comme les différents États riverains de l'Arctique, revendique sa part du « gâteau ». L'augmentation prévisible du transport maritime et l'exploitation des ressources fait courir un risque environnemental élevé dans cette partie du monde jusqu'ici préservée.

Plus généralement, la littoralisation des activités génère différentes formes de dégradations environnementales. Les fleuves traversant les grandes zones d'exploitation ou de transport d'hydrocarbures (Ob, Volga) apportent des eaux polluées aux embouchures. Les concentrations urbaines et industrielles littorales (raffinerie, pétrochimie, bois...) rejettent abondamment des eaux usées peu traitées à Saint-Pétersbourg, Novorossisk, Astrakhan.... Le risque de pollution est également élevé au niveau des plates-formes off-shore (nord de la Caspienne, Sakhaline...). L'activité touristique génère aussi des nuisances sur le milieu. Des candidats bien informés ont montré que les grands projets immobiliers prévus dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2014 à Sotchi sont aussi générateurs de dégradations environnementales.

La pollution d'origine nucléaire affecte la presqu'île de Kola et la Nouvelle-Zemble. Résultant de la désaffectation d'une partie de la flotte des sous-marins nucléaires et de l'immersion de déchets au large de l'ancien site d'essais nucléaires, elle représente un risque renforcé de radioactivité et provoque de vives tensions avec les voisins finlandais et norvégien.

Questions de forme et de structuration

L'introduction doit présenter le sujet. Quelques candidats ont introduit adroitement ce dernier par des questions d'actualité montrant l'enjeu renouvelé des façades littorales ou l'intérêt porté à celles-ci : Jeux Olympiques à Sotchi, drapeau russe planté dans l'Arctique, tensions dans le Caucase. La problématique doit

être annoncée de manière claire et doit découler de manière implicite de l'analyse rapide des termes du sujet : or, on reste trop souvent au stade d'une problématique retreinte à un vague questionnement sur la place des littoraux dans l'organisation du territoire russe. Le lien entre la présentation du cas russe et la définition d'une façade littorale est souvent mal articulé : la définition apparaît « plaquée » la plupart du temps.

Les conclusions remplissent trop rarement leur objectif : d'une manière générale, elles sont escamotées et traduisent un problème de gestion du temps ; elles constituent la partie la plus médiocre des copies. Elles virent souvent au résumé du développement sans apporter de réponse claire à la problématique. L'ouverture y est maladroite... lorsqu'il s'agit de convenir qu'il s'agit d'un enjeu important pour le pays.

Le jury a dû cette année encore corriger de nombreuses copies avec trop de fautes d'orthographe. Elles sont d'autant plus inacceptables lorsqu'elles concernent le vocabulaire de base du sujet ou des noms propres, ou encore des fautes d'accord pouvant être corrigées lors d'une relecture. La syntaxe, plus encore que l'orthographe, est souvent déficiente.

L'utilisation des documents

Ils ont vocation à aider le candidat dans sa réflexion. Il faut être attentif à la recommandation les concernant et accompagnant l'intitulé du sujet.

Le premier écueil est la paraphrase : ne sont retenus que des éléments ponctuels palliant difficilement un manque de connaissances sur le sujet. Le document sur l'évolution du trafic des ports de la Baltique est par exemple souvent utilisé dans les copies, mais donne plus rarement lieu à une explication sur la perte des ports des États baltes. Le deuxième écueil est le commentaire systématique de chaque document, qui mène parfois de bons étudiants à suivre de fausses pistes. Ainsi beaucoup de candidats conditionnés par les documents ont-ils consacré une place trop importante aux hydrocarbures (exploitation et acheminement) ou à la géopolitique. Ils ont perdu un temps précieux et omis des thèmes non évoqués par les documents tels que la pêche ou le tourisme. Le troisième écueil est de n'en rien retenir du tout, pas même les toponymes présents sur les documents 3 et 4.

L'utilisation des documents s'avère donc de gestion délicate. Elle n'est bien entendu pas obligatoire : de bonnes notes ont été attribuées à des copies qui ne les ont pas ou peu intégrés.

Croquis et illustrations

Le croquis de synthèse, noté sur 5 points sur un total de 20, fait partie intégrante de la dissertation. Le sujet de cette session permettait de réaliser un croquis qui, bien qu'étant de conception et de réalisation longues, ne présentait pas de difficulté majeure. Or près du tiers des candidats n'ont pas réalisé de croquis. Cette lacune a privé de nombreuses copies d'une note permettant de franchir la barre d'admissibilité.

Un croquis de synthèse ne s'improvise pas. Il nécessite une maîtrise des techniques et des règles de la sémiologie graphique qui doivent normalement être acquises avant l'année du concours. Des exercices effectués en cours d'année permettent de gagner du temps le jour de l'épreuve. Beaucoup de croquis révèlent l'ignorance des différents types de figurés et de leur signification. L'usage des couleurs répond aussi à des règles. On se rapportera avec profit au rapport du jury du concours 2004 qui rappelle des éléments de base bien utiles.

Il n'y a pas de bon croquis sans bonne légende. Son élaboration requiert également de l'entraînement, car elle doit être détaillée, structurée et problématisée. La hiérarchisation des phénomènes est un aspect important de l'expression cartographique. La structure de la légende exprime une réflexion autour de thèmes développés dans le devoir. Il peut ainsi être judicieux d'ébaucher la légende et le croquis en début d'épreuve car cela stimule la réflexion. Dans tous les cas, le croquis mérite davantage qu'une demi-heure de précipitation en fin d'épreuve. Techniquement il était difficile d'être exhaustif mais la légende ne pouvait se réduire à quatre ou cinq ou six figurés : le jury a pu apprécier de nombreuses légendes soignées. Dans quelques copies, les figurés de légende se trouvaient insérés dans le corps de la dissertation comme noyés dans le texte. Cette présentation n'est pas correcte.

Le fond de carte proposé devait représenter les différentes façades littorales. La difficulté principale était

d'accumuler des figurés nombreux sur les façades les plus étroites mais souvent les plus actives. Laisser l'intérieur en blanc constituait une erreur car les interfaces littorales sont reliées par des réseaux de transport aux foyers économiques et urbains de leur hinterland, lesquels devaient également être représentés. Contrairement aux cartes thématiques les plus fréquemment diffusées dans les ouvrages de base, le croquis de synthèse doit informer sur les localisations. Les noms de lieux doivent apparaître. Trop de croquis « muets » ne révélaient aucun nom de fleuves et, plus gravement, de ports, de mers et de villes. À l'inverse, quelques croquis ne comportaient que des noms sans aucun autre figuré. Les erreurs de localisation les plus fréquentes ont souvent concerné les villes russes intérieures. Les approximations se sont multipliées aussi pour les territoires situés hors de la Russie. Mais le croquis ne doit pas uniquement être descriptif. La mention des ports, des villes, des grands centres de production, des réseaux etc. était nécessaire, mais les éléments explicatifs (les contraintes naturelles...) et des dynamiques (la rétractation du territoire...) aussi, alors qu'ils ont souvent été omis.

Un plan possible de légende :

Le titre est le même que le libellé du sujet.

1. Des contraintes fortes dans la mise en valeur des façades littorales

1.1. Le froid, un obstacle majeur

Limite de la banquise d'été

Limite de la banquise d'hiver

1.2. Le « grande rétractation » des façades littorales consécutive à l'éclatement de l'URSS

Les littoraux perdus par la Russie

Des territoires littoraux contestés (Kouriles, nord de la Norvège)

1.3. Atouts et perspectives nouvelles

Les courants « chauds »

Les courants froids

Le recul de la banquise

2. Des façades peu actives malgré une ouverture récente

2.1. Quelques grandes villes littorales

Villes littorales de plus d'un million d'habitants

Villes littorales de plus de 100 000 à 1 000 000 habitants

Grandes villes intérieures

2.2. Des trafics encore limités mais des fonctions stratégiques

Quelques « grands » ports au trafic marqué par l'exportation des matières premières et de l'énergie (plus de 10 millions de t)

De grands ports de pêche sur la mer de Barents et sur la côte Pacifique

Bases militaires et navales

2.3. Des interfaces littorales plus ou moins actives

Interfaces actives aux fonctions diversifiées

Interfaces plus spécialisées

Interfaces à implantations très ponctuelles ou vides

3. Acheminer les ressources vers les littoraux : un défi majeur de la recomposition territoriale russe.

3.1. D'immenses ressources, exploitées mais éloignées

Les grandes zones d'extraction et les réserves connues d'hydrocarbures

Les grands gisements de charbon

Les grands gisements de minerais

3.2. Les réseaux terrestres de communication : un problème ancien dans l'organisation du territoire russe

Espace relativement bien desservi par les grandes voies de communications

Grands axes de communications terrestres (voies ferrées, routes)

Principaux oléoducs et gazoducs

Le système des 5 mers

Le sujet se prêtait à l'élaboration de croquis intermédiaires. Ceux-ci permettent de développer un exemple, d'en préciser l'organisation spatiale et de pratiquer le changement d'échelle, démarche à laquelle les géographes sont sensibles. Rappelons qu'ils doivent comporter un titre, une échelle et une légende même succincte. Le jury apprécie leur valeur pédagogique. Leur présence est justifiée lorsqu'ils apportent un éclairage particulier à un phénomène ou un supplément d'informations par rapport au texte écrit. Les croquis représentant les grandes zones climatiques, les grandes zones bioclimatiques ou les régions agricoles de la Russie, dont la présence n'était pas justifiée, donnent une mauvaise impression de la copie, de même que les « paraphrases graphiques » d'un document fourni avec le sujet. Parmi les exemples d'espaces les plus fréquemment représentés, les correcteurs ont apprécié la mise en évidence des différents ports du golfe de Finlande et leur lien avec leur hinterland. Furent souvent choisies également, la façade russe de la mer Noire montrant la spécialisation de l'espace littoral, industrielle au nord, touristique au sud, la répartition des zones d'exploitation de la Caspienne ou encore l'île de Sakhaline.

Pour le jury : Vincent Houillon

2.2 La composition d'histoire

Le sujet est joint en annexe

Remarques générales

Le jury rappelle qu'une copie doit se penser comme une démonstration et non comme la juxtaposition d'éléments de connaissances factuels : le candidat doit structurer, articuler, argumenter, et illustrer son propos avec des références précises (nom propres, dates, lieux...). Les candidats n'accordent sans doute pas assez d'importance à la définition d'une problématique articulée avec le sujet : la notion de minorité n'est pas assez approfondie, les candidats ayant tendance à englober dans leur copie tous les éléments de l'histoire religieuse des XVI^e et XVII^e siècle, sans se placer du point de vue des minorités. La confessionnalisation n'est pas un élément de réponse à la question posée : en effet, dès qu'une minorité se constitue en Église officielle, elle n'est plus une minorité. De fait, les minorités sont à chercher aussi bien dans le camp catholique que dans le camp protestant, ou encore chez les juifs ou chez les musulmans, selon des temporalités et des espaces différents. Le jury a apprécié les copies démontrant qu'une minorité peut devenir une majorité et inversement.

Le jury retrouve dans les copies les moins bien notées un certain nombre de défauts récurrents. Il s'étonne de rencontrer quelques compositions dont l'orthographe et la syntaxe sont indignes d'une candidature au CAPES. Il suggère par ailleurs aux candidats de soigner l'écriture et la présentation de leur réflexion.

Enfin, les compositions présentent plusieurs faiblesses tenant au fond du sujet. Beaucoup trop de candidats insistent sur le début de la période et méconnaissent le XVII^e siècle. La dimension diachronique des éléments de la démonstration est mal prise en compte : les grandes évolutions n'apparaissent pas clairement. La situation des minorités entre le début du XVI^e et la mi-XVII^e siècle est mal différenciée, ce qui donne l'impression d'une histoire immobile. De plus, l'aspect comparatif de la question est mésestimé : la grande majorité des copies privilégie le cas français, et s'oblige, de manière artificielle, à évoquer quelques faits concernant l'espace germanique ou les îles britanniques, sans les intégrer véritablement à leur réflexion d'ensemble. D'autres espaces sont totalement évacués de la démonstration : la Scandinavie, la Pologne-Lituanie, la péninsule italienne et l'Europe centrale.

Analyse du sujet et problématique

Le vocable de minorité peut paraître anachronique (il naît au début du XVIII^e siècle en Angleterre dans un contexte politique : « la partie la moins nombreuse dans un groupe »). Cependant, il nous permet de questionner les comportements, individuels ou collectifs, face aux choix religieux, et de mettre en évidence la diversité religieuse de l'Europe du début du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle. L'expression « défense de leur foi » renvoie à la notion d'affrontements, au cœur du sujet, dans le contexte des conflits de la période envisagée. Cette action peut prendre divers aspects selon la position de la minorité, le comportement de la

majorité, le contexte politique, la volonté des acteurs, et les outils disponibles (par exemple, l'imprimé).

Le candidat est ainsi invité à étudier la question non pas du seul point de vue des guerres de religion ou du catholicisme, mais plutôt sous l'angle de l'expression et de la reconnaissance des sentiments religieux, dans des contextes très variés dans lesquels les minorités peuvent être aussi bien persécutées que tolérées. Le statut de ces minorités peut varier dans le temps puisque la minorité d'une époque peut devenir la majorité quelques temps plus tard en fonction des pouvoirs séculiers (exemple des multiples changements religieux en Angleterre).

Le sujet présente cependant un certain nombre de difficultés. Tout d'abord, il n'est pas toujours possible de disposer d'évaluations quantitatives de l'importance d'une minorité. Les statistiques, quand elles existent, ne s'appliquent souvent qu'à des échelles restreintes. Ensuite, la cartographie et la sociologie des minorités s'avèrent extrêmement difficile en raison des morcellements religieux et des évolutions rapides. Enfin, il est malaisé de trouver des concordances chronologiques pour les différents espaces au programme du concours. Cela doit amener le candidat à privilégier une approche comparative et globalement thématique, même si l'on peut dégager, peut-être, une dynamique d'ensemble.

Envisager la question des affrontements religieux du point de vue des minorités, revient à questionner les modalités du pluralisme religieux dans l'Europe moderne, à l'échelle des États comme à l'échelle locale. Dans ce cadre, l'on se demandera quelle est la spécificité des moyens employés par les multiples minorités pour défendre leur foi et si l'on peut dégager dans l'espace européen une évolution commune. L'évolution qui se dessine entre le premier XVI^e siècle et le second XVII^e siècle met en évidence une certaine logique : dans un premier temps certaines minorités s'emploient à faire reconnaître l'originalité de leur message (les protestantismes), tandis que d'autres tentent de résister à une religion catholique exclusive (musulmans, juifs, vaudois, hussites, lollards...). La diversité des moyens qui vont *crescendo*, du pacifisme au bellicisme, et la variété des réponses données à ces minorités par les pouvoirs séculiers (de la tolérance aux persécutions en passant par l'interdiction du culte) définissent une possible typologie. Les minorités religieuses ont pris une part active dans la définition de la modernité européenne, d'une part en donnant une dimension spécifique aux conflits interétatiques comme aux conflits sociaux, d'autre part en plaçant au centre du débat politique la question de la tolérance, de la liberté de conscience et de l'assentiment du peuple à la volonté des Princes.

Suggestion de plan

Il n'existe pas de plan unique ; d'autres progressions argumentées sont donc possibles pourvu qu'elles respectent les règles formelles de l'exercice et qu'elles démontrent une maîtrise des connaissances scientifiques inhérentes au sujet. Il apparaît toutefois qu'un plan thématico-chronologique pouvait être mené, ce qui n'interdisait pas le choix d'un plan thématique si le candidat tenait compte de l'évolution des minorités et de la défense de leur foi. De plus, le dossier documentaire fourni aux candidats devait les aider et leur suggérer des idées importantes ; les différentes pièces proposées par ces dossiers ne devaient pas nécessairement donner lieu à un commentaire.

La réflexion, argumentée et illustrée, pouvait se développer ainsi :

Définition et émergence de minorités religieuses au premier XVI^e siècle

- Des minorités anciennement implantées en Europe : elles oscillent entre exil et conversion (judéo-convers, mudéjars, ...)
- Des minorités perçues comme hérétiques : hussites (une minorité dans l'Empire), lollards (en Angleterre), vaudois (dans le Sud méditerranéen)
- Les premières protestations minoritaires contre l'Église catholique : par des membres de l'Église, par les humanistes chrétiens, le tout aboutissant à un nouvel encadrement religieux pour certaines de ces minorités.

Être une minorité dans l'adversité

- Un quotidien bouleversé par les législations répressives. Il convenait d'étudier plusieurs situations en Europe : le cas des législations contraignantes, des cas de tolérance vis-à-vis des minorités favorisées (le

cas de la Pologne-Lituanie était à évoquer prioritairement), des minorités sous surveillance (les édits de pacification par exemple), voire des minorités interdites (sous l'exclusivité religieuse de la monarchie espagnole ou durant la « théocratie » anabaptiste de Münster). Ceci permettait de préciser les modalités de la clandestinité des minorités en Européenne ou d'expliquer les raisons de l'exil.

- Une voie originale : la recherche d'un compromis. Le pragmatisme amène parfois les croyants à privilégier des solutions de compromis montrant la possible coexistence confessionnelle en Europe.

- De vives réactions des minorités : ces réactions passent, en fonction de la législation en place, par l'expression de signes identitaires pacifiques (vêtement, chant, gestes), ou plus violents (les formules langagières débordant éventuellement en insultes, l'iconoclasme). Elles aboutissent dans certains cas à des prises d'armes. Les minorités religieuses, pour faire reconnaître leur foi, en viennent parfois à remettre en cause jusqu'à l'autorité des Princes et participent à l'élaboration de nouvelles idées politiques (tyrannicide par exemple).

Combattre ses adversaires de l'intérieur et de l'extérieur

- Affronter en son sein de nouvelles minorités. Au sein du protestantisme, de nouveaux groupes religieux apparaissent, d'autant plus facilement d'ailleurs que le rapport des réformés au Livre autorise la multiplication des interprétations sur la question des sacrements et la question christologique (antitrinitaires, frères moraves). À la fin du XVI^e siècle, les processus de confessionnalisation ont rendu dans certains pays le protestantisme majoritaire ; cependant, des dissidences apparaissent en son sein (arminianistes, gomaristes, millénaristes, « ranters »...). Dans le contexte post-tridentin, l'Église catholique présente elle aussi un visage contrasté puisque certains théologiens défendent des idées plus radicales que celles des pères conciliaires (jansénistes).

- Lutter par le Verbe et par la Plume : le recours à l'oral (dispute, colloque), les controverses imprimées, le recours aux images (gravures de Tortorel et Perrissin par exemple – dont les documents fournissaient un exemple –, ouvrage de John Foxe).

- Les luttes fratricides : lutter par le fer et le feu. Le candidat devait présenter les moyens armés et les alliances contractées par certaines minorités avec leurs coreligionnaires européens, ainsi que les différentes formes d'affrontement armé (pillages, massacres et batailles).

Pour clore, il faut rappeler qu'aucune période n'est à négliger durant l'année de préparation, non seulement en raison des épreuves orales (leçon ou document en histoire), mais aussi en raison des épreuves écrites. Le fait que l'interrogation ait porté, pour la seconde année, sur l'histoire moderne a favorisé les candidats n'ayant fait aucun pari.

Pour le jury : Pascal Brioist, Véronique Castagnet.

3. Commentaire et recommandations du jury pour les épreuves orales d'admission

3.1 L'épreuve sur dossier

À l'épreuve sur dossier, le candidat tire au sort un sujet d'histoire ou de géographie accompagné de documents. Il dispose d'une préparation de deux heures pour construire un exposé de quinze minutes suivi d'un entretien de trente minutes qui porte sur le sujet et son exposé, puis sur l'autre valence – histoire ou géographie – et enfin sur l'éducation civique. On attend des candidats qu'ils soient capables de traiter, de manière argumentée et fondée sur des références, des sujets portant sur les finalités, la construction des savoirs, les grandes évolutions et les enjeux de l'histoire et de la géographie ; qu'ils fassent preuve aussi de réflexion et de connaissances civiques.

La préparation de l'épreuve

Elle s'appuie sur des lectures indispensables. Trois grands types d'ouvrages sont à privilégier :

- ceux qui permettent de comprendre que l'histoire et la géographie sont en perpétuelle construction, autour de paradigmes partiellement renouvelés ;

- les grands textes de réflexion sur la discipline ;
- les auteurs et les œuvres significatifs qui ont incarné un moment marquant de la discipline (en prenant en compte les auteurs anciens et récents).

Le candidat doit donc se tenir au courant des avancées et des débats dans les deux disciplines. La consultation régulière de revues scientifiques est indispensable pour connaître la géographie et l'histoire telle qu'elles se font aujourd'hui.

Tout ceci ne peut se construire seulement l'année de préparation du concours, ni durant le temps qui sépare l'écrit de l'oral, mais résulte du travail et de la culture accumulée au fil des années d'études. C'est ce qui permettra au candidat de produire une réflexion personnelle et d'éviter les caricatures souvent entendues du type : il y a eu les « méthodiques » ou les « vidaliens » – qu'il convient tous de honnir –, puis des ruptures caractérisées de « radicales » et des écoles antagoniques... Les évolutions sont plus complexes, plus nuancées, les ruptures et les continuités plus entremêlées. Le jury attend aussi du candidat des éléments d'une culture personnelle sur la littérature, le cinéma, les arts, les ressources des musées, culture qu'il pourra convoquer en fonction des sujets et questions posées ; en éducation civique, il attend de futurs fonctionnaires appelés à former les citoyens de demain qu'ils se soient donné une culture civique et qu'ils s'intéressent au monde économique, social et politique qui les environne. Ces attentes sont raisonnables : les commissions savent fort bien que l'on en sait moins à 23-25 ans que 20 ans plus tard.

L'exposé et l'entretien en histoire

Il faut rappeler que la spécificité de cette épreuve et de ces exigences ne reposent pas sur une démonstration rhétorique ou intellectuelle vaine. Il faut au contraire réécrire fermement que ces trois moments : histoire de la discipline, réflexion sur ses concepts, outils de l'historien, sont indispensables au moment d'affronter l'enseignement d'une matière de plus en plus soumise à une demande sociale confondant mémoire et histoire, souvenir et savoir, en cette époque où les enjeux et les risques de manipulations du passé demandent aux jeunes enseignants d'être préparés aux impératifs catégoriques de la science historique, fondée en toute conscience comme un apprentissage d'une citoyenneté toujours à défendre. Une réflexion personnelle, une culture solide, une pratique de la recherche (en M1, voire en M2) peuvent seules convenir aux défis qui attendent les jeunes enseignants.

Les candidats ayant eu un exposé d'histoire à réaliser semblent bien préparés aux attendus de l'épreuve : le temps est relativement bien maîtrisé et la construction des développements oraux démontre le plus souvent une volonté d'éclairer les aspects les plus importants de la méthodologie, de l'épistémologie, et de l'historiographie des thèmes soumis à la réflexion des admissibles. Malgré un vernis de maîtrise, trop d'exposés sont demeurés cependant superficiels et décevants.

Il ne suffit pas de jouer l'effet de citation, et d'enchaîner les noms de grands historiens pour impressionner le jury. À quoi sert de citer Marc Bloch et *L'Étrange Défaite* dans la majorité des leçons si l'ouvrage n'a pas été lu ? À quoi cela sert-il de répéter que Carlo Ginzburg (combien de fois faut-il entendre Carlos Gainsbourg ?...) a inventé la micro-histoire... si l'on n'a rien lu de cet auteur et si c'est pour dire qu'il a raconté la vie d'un meunier dont on ne sait rien ? Il n'y a pas là ébauche d'un quelconque florilège de contre-vérités plus ou moins risibles : simplement le constat que la méthode de préparation doit être bien pensée par les candidats avant de se présenter aux épreuves d'oral. Quelques lectures bien maîtrisées peuvent fournir un réservoir d'exemples utiles.

De même ne sert-il à rien, quel que soit le sujet proposé, de plaquer un plan canevas construit le plus souvent avec une première partie consacrée aux « méthodiques », une deuxième dédiée aux « Annales » en un fourre-tout réducteur, et une troisième partie réservée à la Nouvelle histoire, quand ce n'est pas une partie entière consacrée à l'enseignement... Ou encore de se limiter à une simple paraphrase des documents. Cela est contre-productif et n'assure en rien une note suffisante à la réussite au concours.

Il faut, comme l'enseignement universitaire y insiste depuis les tout premiers TD de première année, revenir aux fondamentaux de la méthode de l'étudiant en histoire et futur jeune professeur(e). Il s'agit de lire le sujet, tout le sujet et rien que le sujet, y réfléchir un temps certain, le décortiquer, le comprendre et exposer les différentes pistes qu'il ouvre ; ensuite d'élaborer une problématique large, capable de mettre en valeur les

écoles historiques et les documents servant à la réflexion du candidat et surtout une réflexion personnelle et un parcours intellectuel démontrant l'appropriation d'une méthode et d'une culture.

Sur un sujet « L'histoire est-elle une suite de biographies ? », le jury a entendu une « fiche » plaquée sur la biographie au XIX^e siècle, le refus des Annales de considérer ce genre, enfin le retour de la biographie depuis quelques années. La reprise a permis de demander au candidat ce que veut dire une « suite de biographies » (enchâssées, superposées, générationnelles, de nature prosopographique, exemplaires telle celle de la continuité des biographies des rois, par exemple ?) en faisant strictement appel à sa culture personnelle : en réfléchissant, le candidat a su trouver tout cela grâce aux questions posées mais pour se rendre compte qu'il avait fait un hors-sujet total. Un autre sujet porte sur « l'histoire de la sexualité et sa pertinence comme objet d'histoire » : le candidat se précipite dans la récitation d'un exposé préparé sur l'histoire des femmes, ne se rendant pas compte du non-dit de son présumé associant sexualité au genre féminin... Lors de la reprise, ce candidat questionné se révèle heureusement connaisseur de bien des aspects de l'histoire démographique, des interdits religieux, et même de la complexité à utiliser l'œuvre du marquis de Sade comme témoignage limite ou marqueur de la noblesse au XVIII^e siècle : il n'est jamais trop tard pour bien répondre, la reprise constituant un moment essentiel (nous y insistons), mais l'exposé n'en demeure pas moins raté. L'on pourrait multiplier ces exemples.

Qu'en tirer et comment aider les futurs candidats ? Pour de jeunes adultes qui s'engagent vers un métier qui exigera d'eux des qualités orales, liant réflexion et savoir, prudence et sûreté, une grande réflexion préliminaire doit précéder toute prise de parole. Que demande le sujet, quels sont les mots employés dans l'énoncé ? Comment concilier les attendus indispensables de la culture générale de l'épreuve, avec son propre savoir accumulé à l'université mais aussi au lycée (les réponses de bien des questions posées se trouvent dans les manuels du secondaire) ? Le jury ne demande qu'à écouter des exposés fondés sur des exemples peu nombreux mais bien maîtrisés, des ouvrages lus et compris, des références puisées dans la culture personnelle, historique, géo-historique (trop oubliée) et générale des candidats.

Il convient de conclure par une remarque non moins importante que les précédentes : les candidats font preuve, dans la grande majorité des cas, d'une ignorance du politique à tout coup inquiétante pour de jeunes citoyens chargés d'enseigner les conflits et les pacifications du passé. Le jury n'attend pas des exposés sur la politique et des prises de positions engagées, déplacées par rapport à l'impératif d'impartialité qui sied à de futurs membres de la fonction publique. Cependant l'ignorance des systèmes politiques fondamentaux, des luttes passées et récentes autour de grandes familles d'interprétation politique, l'absence de regards critiques et construits sur les systèmes de domination quels qu'ils soient, la prudence timorée au moment d'affirmer quelques principes essentiels du mode de fonctionnement des institutions républicaines communes à tous les citoyens, ne peuvent qu'inquiéter au moment de confier des clés d'interprétation du passé à de jeunes collègues si peu préparés à comprendre les liens inextricables entre l'histoire et le politique. Ce domaine est le plus souvent compris comme la politique, à son tour saisie comme idéologie (elle-même préparant au marxisme, mot parfois prononcé du bout des lèvres comme si la dimension marxienne de la science du temps ne faisait pas partie, comme d'autres interprétations libérales tout aussi pertinentes, des modes explicatifs des conflits de l'histoire). L'uniformisation d'une culture superficielle, les formes de régression de la réflexion personnelle, la timidité au moment d'affirmer, avec la rigueur, la retenue et le sérieux convenables, le lien entre l'histoire et le sens critique du passé, ne sont pas de mise dans cette épreuve. Par la possibilité offerte de montrer des connaissances solides sur les différentes écoles historiques et la richesse illustrative de la culture des candidats, celle-ci doit placer l'histoire, son enseignement, et les réflexions contradictoires mais constructives qu'elle provoque nécessairement, au cœur du projet de construction d'une citoyenneté critique et républicaine à la fois.

L'exposé et l'entretien en géographie.

Le jury a eu la satisfaction d'entendre un certain nombre d'excellentes prestations en géographie : les meilleurs candidats sont ceux qui montrent leur capacité à raisonner dans la discipline en s'appuyant sur des références solides et des exemples développés. La capacité à dessiner rapidement au tableau un croquis ou un schéma pertinent peut aussi être appréciée lorsque le sujet s'y prête.

Même si le jury ne recherche pas l'exhaustivité sur le thème posé, la simple mémorisation de fiches ou de manuels de synthèse ne peut suffire à réussir cette épreuve. L'histoire de la discipline ne peut se résumer à la mention de deux ou trois auteurs dont les ouvrages, aux titres parfois écornés par le candidat, n'ont manifestement jamais été ouverts. Le jury attend du candidat qu'il soit capable de développer les arguments sur les œuvres et les auteurs qu'il cite. Il ne suffit pas de mentionner l'ouvrage d'Armand Frémont *La Région, espace vécu* paru en 1976 : le candidat doit replacer cet ouvrage dans les grands champs de recherche de la géographie avant de montrer les enjeux et les débats autour de la notion d'« espace vécu ».

Plus largement, l'épreuve sur dossier permet de valoriser la culture générale du candidat en géographie. La connaissance des grands auteurs et ouvrages ayant marqué la discipline est évidemment indispensable. La consultation régulière de revues scientifiques ou spécialisées, imprimées ou électroniques, et de sites internet (*Hérodote, l'Espace géographique, La GéoGraphie, Mappemonde, Géocarrefour, Cybergéo, Géoconfluences*, sites académiques d'histoire-géographie, etc.) constitue aussi un moyen efficace d'élargir la connaissance des champs épistémologiques de la discipline.

Les commissions de l'épreuve sur dossier insistent également sur l'importance de l'analyse des libellés des sujets et des corpus documentaires proposés. Un sujet comme « La montagne, un objet d'étude géographique ? » ne consiste pas à présenter une leçon sur la montagne en général ou à décrire la manière dont elle est enseignée dans les programmes de l'enseignement secondaire ; il faut s'interroger sur la définition d'un « objet géographique », sur la perception et les représentations de la montagne comme révélatrices des évolutions de la discipline et de ses champs de recherche, tout en évitant les clichés (telle l'opposition, présentée souvent comme uniquement frontale, entre « géographie classique » et « nouvelle géographie ») et raccourcis simplificateurs. Sur un tel sujet, le candidat a par exemple la possibilité de présenter plusieurs types d'approches de la montagne comme l'analyse systémique, de montrer sa capacité de réflexion sur des notions telles que milieu, environnement, géosystème ou risque. Les documents qui accompagnent le sujet contiennent des idées essentielles qui doivent servir d'appui à la réflexion et de guide pour le choix de la problématique qui sera adoptée.

Les futurs professeurs doivent maîtriser les langages de la géographie : les mots clés et notions doivent être correctement employés et définis. Il est inutile de parler de « territoire » ou de « modèle » si l'on ignore la définition précise de ces termes ainsi que leur signification au regard des évolutions de la discipline. La géographie n'est pas une discipline abstraite : les notions et concepts doivent être systématiquement illustrés, à des échelles différentes. Le candidat doit aussi pouvoir expliquer de manière nuancée les finalités des cartes, croquis et schémas : si une représentation graphique n'est pas « objective », elle ne « ment » pas systématiquement pour autant !

En résumé, la solidité des références aux ouvrages majeurs qui ont marqué la discipline, la maîtrise des notions clés et des grandes évolutions de la géographie ainsi que la capacité à donner un caractère concret et construit à l'exposé ou aux réponses apportées durant l'entretien déterminent largement l'évaluation du candidat.

L'éducation civique ne fait pas l'objet d'un exposé mais d'un moment de l'entretien, adossé au reste de l'épreuve. Le jury a pu assister là aussi à quelques belles prestations qui prouvent que la réussite est possible moyennant une préparation sérieuse. On demande au candidat de réfléchir au sens de cet enseignement au collège. Il doit pouvoir en définir les thèmes centraux, à travers le programme de collège. Les institutions de la V^e République, les grands découpages administratifs ne peuvent être ignorés, pas plus que les modes de scrutin. Les questions portent aussi sur l'appropriation de notions et de valeurs ; sont abordés ainsi la citoyenneté, la République, la démocratie, l'égalité, la liberté, la laïcité.

Cette culture citoyenne repose sur de grands textes qu'il faut connaître. Il s'agit de ne pas confondre par exemple la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* de 1789 et la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948. On attendra du candidat qu'il sache évoquer la loi de 1905 sans vague approximation ; qu'il puisse parler du fonctionnement de la justice en France. Le programme du collège ouvre la citoyenneté à d'autres échelles, la citoyenneté européenne par exemple, mais aussi mondiale, avec la connaissance d'institutions comme l'ONU. L'environnement, le développement durable, la dimension citoyenne du

patrimoine sont des sujets souvent abordés. Les candidats évoquent plus facilement ces questions-là que les questions plus « politiques » au sens civique et citoyen (connaissance des partis politiques, description du citoyen acteur) : or, ils ne doivent pas oublier cette dimension lors de leur préparation.

Sur tous ces points le jury n'attend pas du candidat d'être un spécialiste notamment du droit, mais ce qu'on peut exiger d'une personne qui exerce son droit de vote et qui s'apprête à enseigner quelques semaines plus tard ces questions à de futurs citoyens français et européens. Le candidat doit pouvoir trouver dans sa culture personnelle, dans le suivi de l'actualité aussi, des éléments utiles à des réponses simples mais précises. La lecture des programmes et des documents d'accompagnement, attentive, réflexive (sans recherche pédagogique ou de mise en situation d'apprentissage, car ce n'est pas le propos de l'épreuve) est un passage obligé de la préparation.

Pour le jury : Danièle Cotinat, Alain Joyeux, Pierre Serna.

3.2 Les épreuves orales de géographie

Le jury renvoie tout d'abord aux précédents rapports (2007 et 2008 notamment), dont celui-ci reprend quelques fondamentaux : il souligne leur utilité en constatant que les candidats ayant pris la peine d'en appliquer les recommandations ont réalisé, lors de cette session 2009, de bonnes prestations.

La géographie ne saurait se découvrir l'année du CAPES. Il importe d'avoir de bonnes bases disciplinaires depuis son début de cursus de licence ; dans le cas contraire, les lacunes seront trop lourdes à combler en une année aussi chargée (il n'est ainsi pas constructif d'arriver à l'oral du CAPES en ignorant les latitudes des tropiques ou du cercle polaire). De plus, la préparation à l'oral passe par des exposés tout au long de l'année, le travail sur diverses cartes, la mise en place d'un vrai planning de travail, dense et régulier, dès la fin des écrits, plutôt que d'attendre la distribution des premiers oraux d'entraînement voire les résultats de l'admissibilité : il est alors trop tard pour relever la barre.

Dans la plupart des cas, les mauvaises notes sont attribuées à des prestations dont il apparaît très clairement que le candidat ne s'est pas du tout (ou pas assez) entraîné. En particulier, le jury constate de nombreuses impasses sur la préparation au dossier cartographique, qui représente 30 à 40% des dossiers. Pourtant, emprunter des cartes régulièrement dans l'année à la cartothèque de son université et être capable en une heure d'élaborer une problématique et un plan détaillé sur une carte est indispensable. Un entraînement régulier est utile pour la question de géographie de la France, y compris en vue de l'écrit, et évite de condenser la préparation sur deux mois et en un ou deux passages oraux sur une carte. Ne pas travailler la carte est de surcroît un très mauvais calcul : bien traités, ces dossiers donnent de très bonnes notes et font la différence. Les dossiers documentaires donnent souvent le sentiment de pouvoir plus facilement faire illusion ; en fait, ils peuvent occasionner les pires notes, si le candidat paraphrase les documents sans les comprendre, ni les commenter clairement.

D'un point de vue méthodologique, un entraînement régulier à l'oral éviterait de perdre de nombreux points dans une gestion hasardeuse et improvisée du temps (écrire le plan au tableau au fur et à mesure fait perdre – au bas mot – une précieuse minute qui serait utile pour commenter de manière plus approfondie les documents ou illustrer sa leçon avec un document).

Enfin, le dossier (cartographique ou documentaire) porte un intitulé de sujet qui spécifie son traitement par le candidat. Le jury rappelle que le dossier n'est jamais exhaustif. Celui-ci s'inscrit dans le cadre des questions au programme avec une forte orientation sur l'aménagement pour la nouvelle formulation de la question sur la France. Le traitement de cette dernière a parfois laissé le jury perplexe : cibler sur l'aménagement ne signifie pas pour autant que les fondamentaux de la géographie de la France doivent être oubliés. Il ne justifie pas non plus la transformation d'un exposé en une kyrielle de chiffres et autres dates-clés. Un bon enseignant n'est pas nécessairement un technicien de l'aménagement. Par contre, il doit précisément connaître les acteurs de l'aménagement et ne pas se réfugier derrière un « on » tout aussi commode qu'imprécis. Le commentaire de document ne doit pas être transformé en leçon. A contrario un commentaire purement descriptif ou qui ne mobilise aucune connaissance personnelle pour éclairer l'analyse est à proscrire.

Aspects généraux

Règles de comportement

Le jury comprend le stress vécu lors de l'épreuve par les candidats. En revanche, il ne peut accepter de la part d'un futur enseignant un exposé monocorde, sans conviction et effectué en lisant ses notes. Il ne s'agit pas non plus de verser dans l'exubérance et la théâtralité mais de produire un exposé vivant, sobre et efficace. Le vocabulaire familier, voire relâché, est proscrit : les « *ouais* », « *ben on a* » et autres onomatopées sont à bannir. Le candidat ne s'assoit à l'issue de son exposé que si le jury l'y invite. Il doit se déplacer et ne pas rester statique et emprunté. Les mains dans les poches, les bras croisés sont des attitudes quelque peu désinvoltes et relâchées, en décalage avec le concours national auquel les candidats prétendent. Le tableau doit être utilisé pour écrire, lisiblement et de manière ordonnée, les mots fondamentaux ou difficiles à orthographier.

L'appariteur demande au candidat ce qu'il souhaite faire des documents, une fois entré dans la salle de passage. Il est vivement recommandé de laisser l'appariteur afficher tous les documents et ne pas en déposer sur la table : dans ce dernier cas, le candidat s'appuie sur des documents sans que le jury sache lesquels, ce qui ne lui permet pas de suivre. Lorsque les documents ne sont volontairement pas numérotés par le jury, le candidat ne doit pas lui-même imposer une numérotation que le jury ignore. Il faut montrer au tableau, au fur et à mesure des commentaires, les documents utilisés et les éléments qui en sont extraits. Quand le candidat montre un transparent, il doit s'assurer que ce dernier est bien visible par le jury et non le commenter pendant trois minutes alors qu'il se trouve devant. Ce type d'erreurs méthodologiques est facile à rectifier.

Une introduction dense et synthétique

Les introductions doivent particulièrement être travaillées : combien de candidats se « lancent » sans définir les termes du sujet, sans localiser les espaces concernés par ce dernier ? Cela est d'autant plus consternant qu'un dictionnaire de la langue française, un dictionnaire de géographie et un atlas sont présents dans la salle de préparation... Moins encore que le reste de l'exposé, l'introduction ne doit être improvisée. Un effort considérable doit être fait pour y livrer de vraies problématiques appliquées aux sujets. Des introductions de 4'30" (souvent plus longue que les 2^e ou 3^e parties) dans lesquelles est énuméré chaque document sont très pénalisantes ; l'introduction ne doit dépasser en temps aucune des parties et rester dans la limite de 10 % du temps de parole (1 minute 30 à 2 minutes sur 15 minutes ; 2 minutes 30 à 4 minutes pour les leçons, dans l'idéal).

De l'art du croquis

Toute prestation dépourvue de croquis part avec un a priori défavorable. Celui-ci doit, selon les règles de base de la sémiologie graphique, comporter un titre, une légende structurée, une échelle et une orientation. Le croquis peut être simple, mais pas sommaire. Il va de soi qu'il doit impérativement être soigné et lisible. Il peut être à l'échelle d'un État (France ou Russie), d'une région, d'une ville, d'un finage communal (pour une carte). L'illustration peut se réaliser à travers un schéma, un organigramme résumant la problématique choisie par le candidat. Il peut reprendre en schéma de pensée les idées développées dans un texte. Il peut retranscrire sous la forme de graphique des données chiffrées d'un tableau. Bref, il devra être élaboré et ajouter quelque chose.

Le croquis doit être présenté précocement dans l'exposé : trop de candidats le projettent avant leur conclusion, voire même après : ce n'est pas un annexe pesant que l'on glisse lorsque l'on a plus rien à dire, mais le support de tout le discours ou de la partie qu'il illustre spécifiquement.

La reprise, une étape déterminante

Lors de la reprise, le candidat est en effet invité à répondre aux questions posées en approfondissant son propos sans répéter le contenu de son exposé. Ces questions visent à revenir sur une erreur, une confusion, compléter un propos, élargir avec d'autres exemples, vérifier la maîtrise du vocabulaire, etc. Or, trop de candidats considèrent l'épreuve terminée à l'issue de leur exposé. La déconcentration, la perte de ses moyens sont fréquentes ; pire encore, le fait d'essayer de gagner du temps agace le jury. Il faut faire preuve de combativité, sans être agressif, et savoir dire « je ne sais pas » plutôt que d'opter pour des explications longues et hors-sujet : ce genre de comportement, tout comme les exposés « cache-misère » qui volent en

éclat lors d'entretiens montrant de graves lacunes, ne fait guère illusion auprès du jury. Ce dernier apprécie les candidats qui, bien qu'ignorant un aspect du sujet, tentent de croiser les éléments du dossier et leurs connaissances pour étayer une argumentation et formuler une réponse.

Les fondamentaux à maîtriser en amont des questions au programme

Être géographe, c'est savoir localiser, décrire avec des termes précis et expliquer (donc comprendre ce que l'on a appris). Ainsi, les candidats doivent-ils dès le début de leur préparation travailler deux éléments indispensables :

- le vocabulaire de base : nous renvoyons au Répertoire des termes et notions à maîtriser fourni dans le *Rapport 2007*, à actualiser.

- les localisations : les candidats doivent régulièrement s'entraîner à localiser sur une carte muette les éléments fondamentaux sur les espaces au programme. Un effort particulier devra être fait en géographie de la France, pour laquelle des localisations inexactes ou hasardeuses sont quasiment rédhibitoires. Il s'agit en effet d'un savoir que le jury est en droit d'attendre d'un professeur d'histoire-géographie qui enseignera la géographie de la France au sein du système éducatif national.

Ce qu'un candidat doit savoir localiser sur une carte muette de France :

- les grands fleuves et grands estuaires
- les massifs montagneux
- les régions administratives et leurs chefs-lieux
- les trente premières villes et aires urbaines
- les principaux ports et leur spécialisation (pêche, commerce, ZIP...)
- les principaux aéroports dans l'ordre hiérarchique
- des grands bassins industriels et leurs domaines de spécialisation : sidérurgie, métallurgie, pétrochimie, agro-alimentaire...
- de grandes infrastructures et ouvrages d'art anciens ou récents (Tunnel sous la Manche, Pont du Gard, Viaduc de Millau, Canal du Midi...)
- des centres de productions énergétiques : quelques centrales nucléaires, quelques barrages...
- les espaces des grands types de structures agraires : bocage, openfield, huerta...
- les espaces productifs agricoles : grands vignobles et cépages associés, espaces de maraîchage et de vergers, grandes cultures, élevages selon leurs différents types (lait/viande, ovin/bovin/caprin...) ainsi que les productions alimentaires qui en sont issues
- les grands sites touristiques et monuments majeurs
- les espaces de coopérations transfrontalières (eurorégions, Regio, PED, etc.)
- des pays (Touraine, Béarn, Bresse...) et régions historiques
- quelques exemples de noms de côtes et les aménagements touristiques dont elles ont bénéficiés
- différents types de stations balnéaires et de sports d'hiver des quatre générations
- quelques grandes zones humides, littorales et intérieures
- Les parcs nationaux et quelques exemples de PNR

Pour les autres questions au programme, les attendus sont moins nombreux mais les localisations de base doivent être maîtrisées aussi.

Ces deux pré-requis ne se suffisent pas à eux-mêmes et ne remplacent pas la méthodologie de l'analyse géographique, la capacité à critiquer, croiser les documents, changer d'échelle et spatialiser, nuancer, régionaliser, illustrer, etc.

Une épreuve à anticiper

On ne saurait trop recommander aux candidats de venir assister à des oraux l'année précédant leur préparation du concours, ou quelques jours avant leur propre passage. Assister à des oraux n'a pas pour objectif de déceler les supposées spécialités des membres du jury, mais de prendre connaissance de la configuration de la salle, du matériel à disposition, du déroulement réel de l'interrogation, etc.

Il est également indispensable que les optants pour l'exposé suivi d'un entretien (« leçon ») prennent connaissance du contenu de la bibliothèque et de la localisation des ouvrages, cartes ou transparents la

veille de leur épreuve, comme cela est indiqué sur leurs convocations. Cela fait gagner un temps précieux le lendemain et rassure.

Explication de documents géographiques suivie d'un entretien

Le dossier cartographique

Il comprend une, voire deux cartes (pour des comparaisons diachroniques), accompagnée d'une à quatre documents (photos, images satellites, documents statistiques extraits du RGP ou du RGA, affiches, courts textes, etc.). Le dossier est systématiquement associé à un libellé, trop souvent oublié par des candidats qui se contentent de réciter un cours ou un plan-type (topographie-activités humaines-typologie). Le sujet doit être au contraire analysé, les termes définis et le commentaire axé sur la problématique qui découle de ce travail préliminaire. Lorsqu'il n'y a pas d'indications contraires, la totalité de l'espace cartographié doit être prise en compte : un candidat a ainsi traité la seule ville de Chamonix alors que le sujet l'invitait à s'intéresser à l'aménagement de la montagne alpine à partir de l'ensemble de la carte. En revanche, le libellé peut restreindre l'étude. En l'ignorant, plusieurs développements se sont révélés partiellement ou totalement hors-sujet : un candidat, faute d'avoir défini les termes, a par exemple centré son commentaire de la carte au 1/25 000^e de Paris sur la ville-centre alors que le sujet portait sur l'aménagement de la banlieue. C'est le sujet, et non les documents d'accompagnement, qui guide la problématique : de nombreux exposés ont adopté une vision partielle du sujet en ne traitant que les aspects mis en relief par les documents d'accompagnement. Ceux-ci doivent toujours être commentés en lien avec la carte : ils ne sauraient donc faire l'objet d'une partie (ou sous-partie) séparée. Le jury a particulièrement apprécié la prestation d'une candidate qui, sur Fort-de-France au 1/25 000^e, a construit son commentaire de la carte à partir des chorèmes proposés en documents d'accompagnement, opérant un va-et-vient constant entre les différents éléments du dossier et son propre croquis.

Le jury apprécie par ailleurs les candidats qui situent à des échelles pertinentes les dossiers proposés, en particulier en utilisant la carte murale ou en proposant un croquis : nul n'est besoin d'énoncer une liste de localisations (département, région administrative, région historique etc.), mais il est fâcheux d'oublier la situation frontalière de Lille, l'appartenance de Valenciennes au « pays noir » ou celle de Cavaillon à la huerta comtadine. Il apparaît d'ailleurs que les candidats n'utilisent que trop rarement l'atlas présent dans la salle de préparation, alors qu'il leur fournirait des indications précieuses sur les sites et situations des espaces à étudier.

Le jury rappelle en outre l'importance de l'orientation « aménagement », qui est au centre de la nouvelle question au programme. Les meilleurs exposés ont ainsi su articuler les connaissances sur la France, l'axe « aménagement » et la méthode du commentaire. Par exemple, sur la carte du Havre (1/25 000^e), avec comme libellé « Le Havre, le port le plus dynamique de France », un candidat a d'abord évoqué les atouts dont dispose le port, notamment « la rente de situation » qui lui permet, à l'échelle nationale, de prétendre au rôle de porte océane de la capitale et, à l'échelle européenne, de se positionner sur l'un des plus puissants axes maritimes mondiaux. Dans la deuxième partie, répondant à une logique multiscalaire, il a étudié les aménagements du port – le vocabulaire technique des infrastructures de lamanage et de quayage étant convenablement maîtrisé – cependant que l'évocation de la ZIP était rehaussée par une fine étude du Port 2000 ; en cela, le candidat montrait qu'il savait croiser la carte avec les documents annexes qui lui avaient été fournis. La troisième partie a permis de décrire les facteurs limitant le développement de la synapse havraise. La forte concurrence entre les organismes portuaires français et surtout européens est convenablement évoquée grâce aux hiérarchies de trafics que maîtrise le candidat (ordres de grandeur acceptables). Par ailleurs, la donne environnementale est judicieusement commentée grâce à la maîtrise des formes de protection du milieu de l'estuaire séquanien (ZNIEFF, ZICO, réserve naturelle).

Le jury souligne quatre faiblesses récurrentes des explications.

Il identifie rapidement les candidats n'ayant jamais pratiqué l'exercice cartographique et qui se contentent d'annoncer la liste des campings et centres équestres pour meubler un temps de parole dépourvu d'analyse de la carte. Il remarque à cette occasion le manque de familiarité avec le vocabulaire de base du commentaire : trop de candidats ne connaissent toujours pas la différence entre site et situation, plaine et

plateau, ne savent pas repérer une vallée en auge, lire l'estran ou le sens d'écoulement d'un cours d'eau, etc. Les figurés élémentaires tels que les limites (frontières, limites des parcs nationaux ou des parcs régionaux, limites communales), les formations végétales (confusion entre landes, forêts, broussailles), les glaciers, etc. ou bien encore les abréviations pour désigner les activités humaines, ne sont pas assimilés. Alors qu'une autre question au programme est « Nourrir les hommes », de nombreux candidats se révèlent incapables de distinguer un bocage d'un openfield, de repérer l'organisation d'une huerta ou d'un vignoble, d'expliquer le fonctionnement d'un marais salant ou des activités de conchyliculture. Enfin, de nombreux candidats, qui semblent avoir fait l'impasse sur les espaces ultra-marins, se retrouvent dans l'impossibilité d'identifier les marques de la tropicalité (coraux, mangroves, côte au vent/sous le vent, etc.), les formes de mise en valeur (plantations, ports, aéroports, etc.) ou encore les enjeux de l'insularité et de l'éloignement.

En second lieu, le jury pointe l'absence de maîtrise des bases disciplinaires. Ainsi, le vocabulaire concernant la ville et l'urbain est très rarement dominé, avec une confusion quasi systématique entre ville, commune, agglomération, entre banlieue et périurbain, entre métropole et capitale, etc., alors même que les candidats ont un dictionnaire de géographie à leur disposition dans la salle de préparation. Trop peu de candidats parviennent à distinguer la haute et la moyenne montagne, repérer l'étagement des activités et les formes traditionnelles de mise en valeur. Une remarque analogue peut être émise sur les littoraux, les candidats confondant régulièrement le littoral, la côte, l'estran, etc.

Par ailleurs, il note des lacunes importantes sur la France. Ainsi, les candidats redessinent trop souvent sur la carte muette une géographie de la France certes imaginative, mais peu conforme à ce que l'on attend d'un futur enseignant. Plus surprenant encore, de grands repères historiques sont souvent oubliés : comment expliquer l'aménagement d'une région frontalière sans prendre en compte le rôle de l'histoire ? Comment rendre compte de l'aménagement d'un marais maritime sans repérer les divers moments de la poldérisation ? Plus largement, les candidats peinent à identifier les grands traits de l'organisation spatiale du territoire ou à énoncer les grandes dynamiques spatiales en cours.

Enfin, le jury souligne la méconnaissance des savoirs touchant à l'aménagement. Ainsi, des candidats ignorent les grandes politiques d'aménagement des années 1960 quand d'autres considèrent qu'il ne s'est rien passé avant 1963. Trop nombreux sont les candidats incapables de proposer une définition convenable d'une zone industrialo-portuaire, d'une station intégrée, d'une ville nouvelle, d'un technopôle ou d'une plateforme multimodale. Les documents d'urbanisme sont très mal utilisés avec par exemple la confusion régulière des POS et des PLU, l'impossibilité d'associer le bon échelon politico-administratif et le bon acteur au document. En outre, le jury regrettera un manque de recul critique face aux questions d'environnement, où le rôle de l'homme est forcément considéré comme néfaste et destructeur, où tout changement est synonyme de dégradation, où le « développement durable » est réduit à un volet protection à travers des discours caricaturaux, catastrophistes et moralisateurs.

Pour conclure, rappelons que l'interrogation qui suit l'exposé du candidat est un moment important de l'exercice. De nombreux candidats révèlent à cette occasion le caractère superficiel des connaissances utilisées ou leurs difficultés à mener un raisonnement à partir de la carte. En revanche, certains candidats ont présenté des réponses argumentées à partir de la carte, en utilisant le tableau pour produire des croquis illustrant leurs propos. Le jury a apprécié les candidats répondant aux questions avec à-propos, en refusant les gloses dilatoires, sachant reconnaître honnêtement leurs ignorances mais faisant des efforts pour suivre l'interrogateur dans sa quête d'approfondissement de l'analyse et du commentaire.

Le dossier documentaire

Il est composé en général de six à neuf documents. Ce nombre n'est pas fixe, car les documents sont variés dans leur forme, leur longueur et leur difficulté de traitement : cartes, photographies, croquis, articles de presse ou d'ouvrage, caricatures, extraits de bande dessinée, graphiques, tableaux statistiques, etc.

Les candidats sont invités à bien gérer leur temps. 15 minutes pouvant s'avérer courtes, il est conseillé de projeter le plan sur transparent, que le jury apprécie de suivre clairement. Il ne faut pas perdre trop de temps à présenter le corpus documentaire ; il est inutile d'énumérer un par un les documents en introduction : un tableau de synthèse sur transparent ou un classement rapide suffit. Il est inadmissible de voir des candidats

paraphraser longuement chaque document pour les présenter ; par contre, durant l'exposé, le candidat sera prudent en fonction de leurs sources et de leurs origines, montrant, le cas échéant, leurs limites. Il est demandé de montrer systématiquement les documents utilisés, de les confronter et de les commenter. Une candidate a par exemple pris soin de décomposer les plans photographiques d'une image pour construire son analyse.

L'ensemble est construit de manière logique et fluide : il y a une vraie démonstration, appuyée sur une problématique, qui ne consiste pas à reprendre le libellé du sujet. Trop souvent, les candidats confondent ce dernier avec la problématique, qui est un angle synthétique d'étude. Les documents ne doivent pas être ventilés par partie mais être croisés en permanence. Un croquis ou une production graphique (schéma, tableau) est vivement conseillé et ne doit pas être forcément placé en synthèse à la fin de l'exposé. Un croquis peut être le bienvenu pendant l'exposé pour illustrer un point.

Les sujets sur « Nourrir les hommes » sont souvent exclusivement traités sous l'angle agricole, certes compris dans le thème mais qui ne l'absorbe pas. Les aspects politiques, sociaux et culturels ne sont pas à négliger. L'utilisation, la valorisation différenciée de certaines céréales par des aires de civilisation distinctes, les structures sociales et économiques qui accompagnent la production de nourriture ou les habitudes alimentaires sont trop souvent mal maîtrisées. De même, les ressources halieutiques entrent dans la thématique. Un candidat a fait bon exposé sur « L'aquaculture : une solution pour nourrir les hommes ? » ; rappelant que le poisson est peu consommé dans le monde (hormis dans certaines cultures), il a souligné qu'il possède un intérêt nutritionnel indéniable ; or, la pêche ne pouvant fournir les quantités nécessaires pour des raisons techniques et environnementales, l'aquaculture a un potentiel de production importante à moindre coût ; elle peut être bien intégrée dans un système productif pour lutter contre la malnutrition comme en Inde ou en Chine, mais elle peut aussi entraîner de graves problèmes environnementaux (destructions de mangroves, pollutions littorales) qui pénalisent les productions locales et le renouvellement des ressources halieutiques naturelles ; le candidat a terminé en présentant l'aquaculture comme une solution technique intéressante, insuffisante contre la malnutrition qui est davantage un problème économique, social et politique. À ce sujet, certains candidats se fourvoient dans les causalités de la faim et véhiculent des visions caricaturales des problèmes de production alimentaire, par exemple en Afrique dont la situation est loin d'être homogène. Les exposés montrent souvent des lacunes dans les enjeux liés à la lutte contre la malnutrition ou le malthusianisme, évoqués parfois sans recul critique. On attend des candidats qu'ils aient une vision nuancée et argumentée des débats scientifiques et sociétaux, comme celui des OGM par exemple. Dans ce type de question à replacer dans les enjeux alimentaires, il ne s'agit pas d'avoir une position dogmatique pour ou contre, mais d'étayer chaque argument avancé. Une candidate a ainsi su critiquer le poncif des cultures OGM visant à lutter contre la faim dans le monde en commentant un document montrant que celles-ci ne servaient pas dans leur grande majorité à l'alimentation humaine.

Comme cela a été évoqué plus haut, le jury s'étonne souvent des faiblesses dans les sujets concernant la France et est notamment sensible à l'actualisation des connaissances (il y a eu de bonnes prestations sur des sujets apparemment classiques tels « Les espaces industriels en France »). Par ailleurs, certains champs semblent méconnus des candidats comme les climats, la place des acteurs (notamment dans l'aménagement) et les aires protégées. Concernant les acteurs, l'Union européenne, l'État et les collectivités locales sont parfois évoqués mais sans vraiment bien définir leurs compétences respectives. Par ailleurs les acteurs économiques et sociaux (entreprises, associations, syndicats agricoles ou groupes d'intérêt de la chasse) sont systématiquement oubliés. Concernant les aires protégées, les différences entre les structures élémentaires françaises que sont les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux sont mal connues, quand l'existence de réserves naturelles, de ZNIEFF et du réseau européen Natura 2000 n'est pas carrément ignorée ; trop de candidats imaginent notamment que ces espaces sont interdits aux interventions humaines.

L'entretien ne vise pas à piéger le candidat. Il sert le plus souvent à vérifier des connaissances ou définitions de base, compléter des lacunes, aider le candidat à pousser sa réflexion et à détecter ainsi ses capacités de raisonnement, élargir le sujet. Un intérêt pour l'actualité non seulement géographique mais aussi culturelle, sociale et politique y est toujours valorisé. Ainsi, lors d'une évocation des phénomènes migratoires dans un

sujet sur la Russie, le jury a-t-il apprécié la connaissance très exacte de l'importante communauté russe en Israël et de son poids social et politique dans ce pays.

Exposé suivi d'un entretien (« leçon »)

L'épreuve se prépare en quatre heures, avec la possibilité d'emprunter jusqu'à cinq ouvrages en bibliothèque (plus des cartes, des transparents préparés pour les candidats) à l'issue d'une réflexion préliminaire de quinze minutes. Cette dernière est capitale pour bien réfléchir sur le sujet, en définir les termes, en cerner les limites, permettre un choix pertinent d'ouvrages.

Le jury a constaté lors de la session 2009 une augmentation substantielle du niveau de la plupart des leçons de géographie entendues. Les recommandations des rapports précédents ont été suivies, quoique pas par tous(tes). Les exposés réellement illustrés (photographies commentées, croquis, schémas) ont été proportionnellement plus nombreux, avec un recours fréquent à la carte topographique pour les sujets de géographie de la France. Encore faut-il que la carte soit pertinemment choisie, commentée par le candidat et maîtrisée lors de la reprise ; il convient aussi de ne pas verser dans l'excès : il est inutile de prendre quatre cartes pour dire une phrase (qui se serait passée de ces supports) sur deux d'entre elles.

Les attentes en termes de connaissances géographiques sont plus larges en leçon qu'en explication de documents, sanctionnant un cursus d'étudiant curieux et cultivé.

D'un point de vue formel

Tous les sujets ne comportent pas le verbe « aménager » pour la France ou « nourrir » pour la question de géographie thématique : mais c'est bien sûr sous cet angle que le jury escompte que les sujets soient traités. La bibliographie, structurée par type d'ouvrages et d'articles utilisés, doit être donnée en début de leçon au jury (autant que possible sans que celui-ci ne le demande).

Des modalités doivent être appliquées lors des différents entraînements du candidat au cours de l'année, afin d'être maîtrisées le jour de l'épreuve :

- les candidats se rassurent en arrivant avec des pages entières de notes ; malheureusement, souvent mal écrites et trop denses, celles-ci les desservent par les temps morts nécessaires pour s'y retrouver, le débit haché, le déroulé beaucoup trop lu qu'elles occasionnent. Il est préférable de ne noter que les idées à développer, sans rédiger de phrases, hormis pour l'introduction et la conclusion, qui doivent être maîtrisées et ne supportent pas d'improvisations.

- démarrer avec une entrée en matière illustrée (photographie par exemple) permet d'engager la leçon avec énergie et en posant de manière vivante la problématique, sans démarrer trop abruptement par les définitions (certes indispensables ensuite) des termes du sujet.

- écrire le plan sur transparent et le projeter régulièrement, au fur et à mesure de l'avancée. Il va de soi qu'une présentation soignée (souligner avec une règle relève de l'évidence) est impérative. Le candidat doit rédiger aussi de véritables transitions, évitant le recours au pléonastique « Alors, pour commencer, mon I... » ou au pesant « Je vais passer à mon II. ».

- exploiter le tableau pour écrire des mots clés, des noms d'auteurs, des noms de lieux, ou faire un petit croquis (si c'est utile), etc.

- illustrer l'exposé. Cela implique de bien choisir les documents : une carte en noir et blanc de 10 cm de haut n'est pas visible par 3 membres du jury en même temps ! L'ouvrage doit être présenté devant le jury, en évitant qu'il soit ouvert à l'horizontal ou posé sur le bureau sans aucun commentaire. Répartir les documents tout au long de l'exposé et les utiliser tôt : le premier document ne doit pas arriver à 15 minutes. Cela implique aussi de commenter les illustrations retenues : les photos montrées sont trop rarement commentées (paysage), non remises en perspective par rapport au sujet ou posées à titre illustratif sans commentaire. Il faut en moyenne compter 1 minute pour bien exploiter une photo, 1 à 3 minutes par transparent en fonction de la densité d'informations et de la complexité de la réalisation graphique.

- produire des illustrations personnelles : la carte de synthèse sur la France ou la Russie demeure la forme la plus classique, pertinente si elle est présentée régulièrement lors de l'exposé et non pas livrée au bout de 28 minutes. Même si une question au programme se prête moins à la réalisation d'une carte générale

(« Nourrir les hommes »), un croquis à grande échelle sera le bienvenu si son lien avec le sujet est clair (faire un schéma « en direct » sur le « développement durable » ne sert à rien pour traiter « Le Massif Central : une périphérie ? »).

Quant au contenu...

Le jury a choisi d'insister ici sur cinq points.

L'introduction

Les exposés sur la France doivent clairement dire en introduction s'ils incluent ou non les outre-mers (en le justifiant, par exemple pour un sujet sur « Les grands estuaires français : aménagement et structuration spatiale ») ; de manière générale, les candidats doivent éclairer les limites spatiales retenues, quel que soit le sujet. Lorsque cela n'est pas fait, le jury risque de s'interroger durablement sur l'intégration ou non des outre-mers au sujet avant de découvrir au bout de 25 minutes un développement sur la Réunion, par ailleurs fort eseuilé.

Une introduction doit contenir certaines caractéristiques pertinentes de l'espace étudié (superficie, population, densité, etc.) en lien avec le sujet à traiter ; réfléchir sur le sens des termes ; proposer une vraie problématique amenée de manière judicieuse (et non une reformulation maladroite du sujet) ; annoncer et justifier le plan retenu (une étude comparée ne peut se satisfaire d'un plan consacrant sa première partie à un objet spatial et la deuxième au second). Un bon exposé revient régulièrement sur les termes du sujet et la problématique au cours de son avancée (l'exposé sur les grands estuaires français déjà évoqué intègre la Somme en introduction sans en reparler de tout l'exposé : il y a là un manque de cohérence). Enfin, le candidat se doit de ne pas « oublier » le sujet au fil du temps, pour s'égarer dans des directions éloignées des limites données préalablement.

Le vocabulaire

A grand renfort de précautions d'usages (« sans aucun déterminisme »), les candidats versent parfois dans ce travers, consacrant même la première partie à la géographie physique... Ou bien à l'inverse, trop enclin à une géographie abstraite, ils oublient l'existence d'impondérables physiques (l'immensité, le froid, la sécheresse, l'altitude, la pente...). Ils doivent se méfier des poncifs et des concepts ramasse-tout du type « montagnes du soleil », « Sun belt à la française » et autre « développement durable ».

La gestion du temps, révélatrice des lacunes de méthodes et de connaissances

Une montre ou un réveil doivent régulièrement être consultés afin de réaliser un exposé équilibré. Une leçon dure 30 minutes, pas 25, a fortiori pas 20 (la faiblesse des connaissances conduit parfois à des leçons sur la France se terminant plus de 10 minutes avant la fin, ou durant lesquelles le candidat prolonge à foison une conclusion non rédigée pour gagner du temps).

Une leçon vivante et basée sur des exemples

Nombreux sont les exposés qui n'investissent pas, ou peu, la grande échelle. Pas d'exemple de quartier dans des leçons sur les villes, des leçons sur « Nourrir les hommes » regorgeant de généralités sur le commerce de produits alimentaires sans citer un seul exemple local précis en 30 minutes. Un exposé sur « Les activités halieutiques et l'alimentation des hommes dans le monde » s'est ainsi déroulé sans aucune référence à un port de pêche.

Les exemples doivent être nombreux et variés, à toutes les échelles : que penser d'une leçon sur « Aménager les espaces faiblement peuplés en France » qui s'appuie à trois reprises sur le Limousin, à trois reprises sur la Corse, seuls exemples développés ? ou d'une leçon sur « Nourrir les Suds » qui n'évoque pratiquement que le continent sud-américain et que l'échelle étatique, alors que les jeux d'échelle sont une qualité fondamentale du géographe ? Certains exposés sont très bons d'un point de vue conceptuel, mais désincarnés, non illustrés, et trop théoriques. L'épreuve de leçon ne peut se résumer à réciter certains dictionnaires ou à faire un catalogue de concepts, encore moins quand ceux-ci sont utilisés sans regard critique. Si tout candidat respecte la règle d'un exemple précis (citer simplement un nom de ville n'est pas un « exemple ») pour une idée, cela évitera 10 minutes sans aucune référence à un espace...

Travailler les titres et la typologie

Il faut éviter les titres vides de sens et non adaptés au sujet, ceux que l'on peut replacer sur n'importe quel

sujet, les plans fourre-tout, du type : « I. Quels aspects ? II. Quelles dynamiques ? III. Quelle place ? ».

Un travail approfondi devra être réalisé sur les typologies : trop souvent, la troisième partie se résume à tronçonner en deux ou trois ensembles l'espace traité sans critère précis, sans exploiter les apports des développements précédents, etc. Prendre deux exemples français sur le sujet « Fruits et légumes pour nourrir les hommes » ne constitue pas une typologie du sujet.

Le jury n'a pas hésité à donner des notes très élevées à des prestations de grande tenue, clairement exposées et s'appuyant sur des exemples et documents, faisant preuve de large culture lors de la reprise. C'est ainsi que d'excellents candidats ont acquis un précieux capital de points dans l'optique de l'obtention du concours.

Pour le jury : Farid Benhammou, Lionel Laslaz et Magali Reghezza-Zitt.

3.3 Les épreuves orales d'histoire

Exposé suivi d'un entretien (« leçon »)

Rappelons tout d'abord les règles de la leçon (que quelques candidats semblent découvrir au moment de l'oral, soit qu'ils n'aient pas cru à leur admissibilité, soit qu'ils aient préparé le concours en dehors des centres universitaires). Après avoir tiré leur sujet, les candidats disposent d'un quart d'heure de réflexion en salle de préparation. C'est là, avec l'aide d'un dictionnaire et de chronologies, qu'ils peuvent penser à leur sujet, dégager des pistes et réfléchir à une problématique ; cela suppose d'être prêt et d'avoir révisé avant de venir aux épreuves orales. Ils sont ensuite conduits à la bibliothèque pour trente minutes : ils peuvent y emprunter jusqu'à cinq ouvrages, ainsi que des sources et des articles. Il leur est donc recommandé de prendre connaissance au préalable des listes de livres disponibles dans les quatre périodes – ces listes sont accessibles tous les jours aux admissibles – et de visiter la bibliothèque la veille de l'épreuve, aux heures indiquées sur la convocation. Il faut aussi avoir dépouillés de nombreux ouvrages au préalable au cours de l'année de préparation, sans se limiter aux manuels comme c'est trop souvent le cas. Au début de l'épreuve, le candidat remettra au rapporteur de son épreuve la bibliographie des livres et articles qu'il a utilisés au cours de sa préparation. De retour en salle de travail, les candidats peuvent choisir parmi une centaine de transparents par période pour illustrer leur leçon. L'exposé – trente minutes – est suivi d'un entretien d'un quart d'heure, sur le sujet qu'ils ont tiré au sort puis sur d'autres périodes historiques, en fonction des choix du groupe d'examineurs. Compte tenu de la rotation des membres entre les dits groupes, chaque candidat est susceptible d'être interrogé dans les quatre périodes.

Les très bonnes prestations doivent être l'horizon de la préparation de tous les candidats. Ces prestations associent une information scientifique excellente et des qualités formelles (la bibliographie est présentée et classée selon les normes universitaires, le tableau est organisé de façon logique et efficace, les titres et sous-titres évocateurs sont lisibles au tableau ou sur transparent et orthographiés sans faute, etc.). Les documents présentés sont de nature variée (textes, tableaux, iconographie...) et sont commentés et pas seulement montrés. Les candidats s'expriment clairement, avec aisance ; ils savent se détacher de leurs notes, gérer leurs trente minutes, montrer leur investissement dans le sujet et présenter leur leçon avec parfois une véritable passion. Dès l'introduction, ils définissent les termes du sujet, ses bornes chronologiques, l'évolution de son espace. Cela leur permet d'élaborer une problématique mise en perspective avec la thématique générale de la question au programme. Les sources historiques sont mentionnées de façon suffisamment précise (ils ne se contentent pas de dire qu'il existe des sources archéologiques, mais précisent lesquelles). Leur plan met en évidence les évolutions de la période ; les parties du plan ne sont donc pas interchangeable, sont équilibrées, reliées par de judicieuses transitions, apportent les connaissances essentielles sur le sujet tout en étant au fait des grands débats historiographiques. Les exemples, pertinents, sont expliqués, datés et localisés avec précision. Quant à la conclusion, elle répond à la problématique.

Ces excellentes prestations ont ainsi su éviter les défauts de forme et de fond qui ont pénalisés certains autres. Les erreurs basiques de date, de lieu, de noms doivent être évitées : une simple vérification dans le dictionnaire et les chronologies permet d'éviter ce genre d'écueil. Il convient de lire avec attention le sujet,

ses dates indiquées ou suggérées, ses termes précis, sa logique (en histoire contemporaine, certains sujets commencent en 1919 et d'autres en 1945...). Il faut penser le sujet en termes d'évolution alors que trop de candidats omettent d'analyser la période finale des sujets : en histoire ancienne, la période hellénistique est souvent sacrifiée, comme le premier XVII^e siècle en histoire moderne. L'élaboration des problématiques est souvent inexistante : il ne suffit pas de mettre le libellé sous une forme interrogative pour construire un questionnement. Les mauvaises leçons oublient des éléments essentiels du sujet – par exemple l'action pédagogique de Luther dans une leçon sur le luthéranisme – voire le sujet lui-même ; elles manquent de rigueur et de recul : en histoire contemporaine, une approche téléologique de l'Europe a souvent été déplorée par les examinateurs.

Sur la forme, les candidats doivent éviter les erreurs suivantes, fréquemment relevées : le déséquilibre des parties (le III et la conclusion en moins de cinq minutes), l'omission de la conclusion, le document mal présenté et retiré du rétroprojecteur aussitôt qu'il y a été placé et sans aucune explication, le texte donné au jury sans avoir été lu ni utilisé, ou encore le document inadapté (un tableau du XV^e siècle pour le concile de Trente). La grammaire et l'orthographe doivent être respectées, le vocabulaire spécifique maîtrisé (l'unionisme n'est pas le fédéralisme par exemple). Le futur, même le futur proche, doit être proscrit, au même titre que les anglicismes ou le vocabulaire journalistique à la mode. Les mots comme « impact », « prégnance », « gouvernance » ou « impulser » ont des équivalents attestés en français ; « chrétieneté » n'existe pas...

L'expression doit être claire, ni trop rapide ni trop lente, il est inutile de « jouer la montre ». L'entretien à la fin de l'exposé n'a pas pour objet de piéger le candidat mais de préciser des points restés obscurs, de compléter ou de corriger le propos, de voir l'aptitude à réfléchir dans les autres périodes.

Lors de la leçon, le candidat ne doit pas oublier qu'il participe à un concours de recrutement de futurs enseignants et faire attention à son attitude. On ne fait pas une leçon une main dans la poche, ni avec désinvolture. Il doit manifester son désir d'enseigner, montrer de la conviction et de la combativité et non lire sa leçon sur un ton monocorde et affligé, hiérarchiser les idées importantes par rapport aux informations secondaires, utiliser pertinemment les ressources bibliographiques sans se soumettre à elles (quand une candidate, traitant le sujet « Évergétisme et liturgies dans le monde grec », lit ses feuilles où ont été scrupuleusement recopiées les pages d'un manuel sans en changer une virgule, cette attitude de quasi-plagiat mérite une note sévère : comment recruter un enseignant qui devra se mobiliser pour éviter le « copier-coller » de ses élèves s'il le pratique lui-même ?).

Certains sujets peuvent apparaître aux candidats comme plus difficiles que d'autres. Mais le jury sait en tenir compte et il n'est pas rare que sur des sujets apparemment plus difficiles se dessinent les meilleures leçons. Tel candidat ayant tiré le sujet « Les fonctions de l'hagiographie dans les royaumes de France, Germanie et Bourgogne de 888 à 1120 » parvient à le problématiser avec pertinence sans dresser un simple catalogue et obtient ainsi 19/20. Telle autre sur « Le vin et la vigne dans le monde grec égéen (478-88) » réussit à poser les bonnes questions, à les mettre en relation avec les thématiques générales et l'historiographie de la question au programme, et se voit gratifiée d'un 17/20. Dans « Le rôle de l'imprimerie dans les affrontements religieux au XVI^e siècle », une candidate montre comment ce moyen de communication nouveau est en pleine expansion, comment il sert à la fois à expliquer et à dénoncer l'adversaire, et favorise une circulation européenne de l'information. Sur « S'engager pour l'Europe (1919-1992) », une autre réalise une excellente analyse du sujet et se demande pourquoi s'engager et pour quelle Europe, dans un plan alliant chronologie et thématique en trois parties qui traduit bien la progression.

Explication de documents historiques suivie d'un entretien

Il est réservé aux candidats qui ont choisi la leçon en géographie. Après avoir tiré leur document, les candidats sont amenés en salle de préparation où ils disposent de deux heures pour réaliser leur commentaire, sans autre aide que le dictionnaire. Devant le jury, ils bénéficient de quinze minutes pour présenter leur travail, puis de quinze autres minutes d'entretien dans trois périodes. Le plan sur transparent évite de perdre du temps à l'écrire au tableau.

Il est essentiel de présenter de façon critique le document (source, origine, objectif, destinataire), de dégager

les enjeux, de le problématiser dès l'introduction. Cela suppose des connaissances et non une paraphrase stérile. La mise en contexte doit permettre de le replacer dans les évolutions historiques qu'il convient de dégager. Il ne suffit pas de citer le document, il faut expliquer les citations choisies et, pour ce faire, maîtriser un vocabulaire de base (on pense cette année aux questions religieuses en histoire médiévale et en histoire moderne – les sacrements sont mal connus, tout comme les grands débats théologiques ou les conceptions sotériologiques –, politiques en histoire contemporaine, économiques en histoire ancienne.

Pour le jury : Olivier Coquard et Jean-Louis Podvin.

4. Informations complémentaires

4.1 Liste des membres du jury de la session 2009

Président.

M Yves PONCELET
Inspecteur général de l'éducation nationale.

Académie DE PARIS

Vice-président(s).

M Christophe BADEL
Professeur des universités

Académie DE RENNES

M Marc DELEPLACE
Maître de conférences des universités

Académie DE REIMS

M Frédéric DUMONT
Maître de conférences des universités

Académie DE LILLE

Secrétaire général.

M Jean-Marc VAILLANT
Professeur agrégé

Académie D'AIX-MARSEILLE

M Bertrand VERGE
Professeur agrégé

Académie DE REIMS

Membres du jury

Mme Joëlle ALAZARD
Professeur agrégé

Académie DE LILLE

M. Thierry APRILE
Professeur agrégé

Académie DE CRETEIL

M Rachid AZZOUZ
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie DE CRETEIL

Mme Mireille BARROT-PENARD
Professeur agrégé

Académie D'AIX-MARSEILLE

Mme Nadine BELIGAND
Maître de conférences des universités

Académie DE LYON

M. Farid BENHAMMOU
Professeur agrégé

Académie D'ORLEANS-TOURS

M Jean-Jacques BLAIN

Académie DE GRENOBLE

Professeur agrégé	
M. Patrick BLANCODINI Professeur agrégé	Académie DE LYON
Mme Véronique BLUA Professeur agrégé	Académie D'AIX-MARSEILLE
M Jérôme BOCQUET Maître de conférences des universités	Académie D'ORLEANS-TOURS
M. Pierre-Yves BOILLET Professeur agrégé	Académie D'AIX-MARSEILLE
Mme Dominique BONNIN-COMELLI Professeur agrégé	Vice-rectorat DE LA POLYNESIE FRANCAISE
M Yves BOQUET Professeur des universités	Académie DE DIJON
Mme Céline-Christine BORELLO Maître de conférences des universités	Académie DE STRASBOURG
M Sébastien BOULAY Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
M. Pascal BOURASSIN Professeur agrégé	Académie D'ORLEANS-TOURS
M Pascal BRENNEUR Professeur agrégé	Académie DE REIMS
M Dominique BRIAND Professeur agrégé	Académie DE CAEN
M Pascal BRIOIST Maître de conférences des universités	Académie D'ORLEANS-TOURS
M Jean-Louis CARNAT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE PARIS
M Nicolas CARRIER Maître de conférences des universités	Académie DE LYON
Mme Véronique CASTAGNET Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
Mme Marie CERVONI Professeur agrégé	Académie DE CORSE
Mme Virginie CHASLES Maître de conférences des universités	Académie DE LYON

Mme Dominique CHEVALIER Maître de conférences des universités	Académie DE LYON
M. Albert COLAS Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M. Bruno COMENTALE Maître de conférences des universités	Académie DE NANTES
M Antoine COPPOLANI Professeur des universités	Académie DE MONTPELLIER
M Olivier COQUARD Professeur de chaire supérieure	Académie DE PARIS
Mme Danièle COTINAT Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
M Jean-Christophe COUVENHES Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
M. Guillaume CRUMIERE Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
Mme Marie-Albane DE SUREMAIN Maître de conférences des universités	Académie DE CRETEIL
M Christian DELACROIX Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M Olivier DELMAS Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M Pascal DESABRES Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M Dominique DESVIGNES Professeur agrégé	Académie DE LILLE
Mme Catherine DIDIER-FEVRE Professeur agrégé	Académie DE DIJON
M. Armand DJIMET-BABOUN Professeur certifié	Académie DE NANTES
Mme Françoise DOMINGUEZ Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M. Stéphane DUBOIS Professeur agrégé	Académie DE CLERMONT-FERRAND

M. Thierry DUCLERC Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE TOULOUSE
M. Olivier DUMOULIN Professeur des universités	Académie DE CAEN
M Jérôme DUNLOP Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
M François DURPAIRE Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M. Henri ECKERT Maître de conférences des universités	Académie DE LA MARTINIQUE
M Boris ERNULT Professeur agrégé	Académie DE CAEN
M Jean-Christophe FICHOU Maître de conférences des universités	Académie DE RENNES
Mme Marie-Françoise FLEURY Maître de conférences des universités	Académie DE NANCY-METZ
Mme Claire FREDJ Maître de conférences des universités	Académie DE VERSAILLES
M. Cyril FROIDURE Professeur agrégé	Académie D'AMIENS
M. Emmanuel GAFFIOT Professeur agrégé	Académie DE GRENOBLE
M Alban GAUTIER Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
M Michel GOUSSOT Professeur agrégé	Académie DE DIJON
M Philippe GRAND Professeur agrégé	Académie DE GRENOBLE
Mme Stéphanie GUEDON Maître de conférences des universités	Académie DE LIMOGES
MME Catherine GUENIN Professeur agrégé	Académie DE LIMOGES
M Stéphane GUERRE Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M Laurent GUICHARD Maître de conférences des universités	Académie DE NANCY-METZ

Mme Magali HARDOUIN Maître de conférences des universités	Académie DE RENNES
M Vincent HOUILLON Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
Mme Anne INGLEBERT Professeur agrégé	Académie DE LILLE
M Louis-Pascal JACQUEMOND Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE GRENOBLE
M Emmanuel JOHANS Maître de conférences des universités	Académie DE NANTES
M Alain JOYEUX Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M François KIRBIHLER Maître de conférences des universités	Académie DE NANCY-METZ
Mme Elisabeth LALOU Professeur des universités	Académie DE ROUEN
M Lionel LASLAZ Maître de conférences des universités	Académie DE GRENOBLE
M Alain LAURENT Professeur agrégé	Académie DE NICE
M. Laurent LE MERCIER Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE VERSAILLES
Mme Corinne LEGRAS Maître de conférences des universités	Académie DE ROUEN
Mme Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
Mme Stéphanie LEU Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M Guillaume LEVEQUE Professeur agrégé	Académie D'ORLEANS-TOURS
M Eric LIMOUSIN Maître de conférences des universités	Académie DE RENNES
M. Eric MALO Professeur agrégé	Académie DE TOULOUSE
M Jean-Jacques MANGIN Professeur agrégé	Académie DE LYON

Mme Karine MAROT Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
Mme Alice MARSOL Professeur agrégé	Académie DE GRENOBLE
M. Jean-Baptiste MAUDET Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	Académie DE BORDEAUX
Mme Claire MAZERON Professeur agrégé	Académie DE GRENOBLE
Mme Lucile MEDINA-NICOLAS Maître de conférences des universités	Académie DE MONTPELLIER
Mme Catherine MELARD Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M. Xavier MICHEL Maître de conférences des universités	Académie DE CAEN
M. Jean-Jacques MISERY Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie DE GRENOBLE
Mme Lila Eve Anne MONGALLON Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
Mme Alexandra MONOT Professeur agrégé	Académie DE STRASBOURG
M Sébastien MORENO Professeur certifié	Académie DE CRETEIL
M. Patrice PEVERI Maître de conférences des universités	Académie DE CRETEIL
Mme Armelle PICARDAT Professeur agrégé	Académie DE PARIS
M Vincent PIEDANNA Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
Mme Geneviève PIERRE Maître de conférences des universités	Académie DE NANTES
M Jean-Louis PODVIN Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
Mme Audrey PROVOST Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL

M Samuel PROVOST Maître de conférences des universités	Académie DE NANCY-METZ
M Thierry REBOUR Maître de conférences des universités	Académie D'AMIENS
M Philippe REGERAT Maître de conférences des universités	Académie DE REIMS
Mme Magali Pascale REGHEZZA-ZITT Professeur agrégé	Académie DE PARIS
Mme Colette RENARD-GRANDMONTAGNE Maître de conférences des universités	Académie DE NANCY-METZ
Mme Emmanuelle RETAILLAUD-BAJAC Maître de conférences des universités	Académie D'ORLEANS-TOURS
M Loïc RIVAULT Professeur agrégé	Académie DE RENNES
Mme Bernadette ROBERT Professeur agrégé	Académie DE LIMOGES
M. Sylvain RODE Professeur agrégé	Académie DE REIMS
Mme Dominique ROQUET Professeur agrégé	Académie DE RENNES
M Jean-Manuel ROUBINEAU Maître de conférences des universités	Académie DE RENNES
Mme Jocelyne SAINT-GEOURS Professeur agrégé	Académie DE VERSAILLES
M François SAUR Professeur certifié	Académie DE VERSAILLES
Mme Maria-Teresa SCHETTINO Professeur des universités	Académie DE POITIERS
M Pierre SCHILL Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
M Pierre SERNA Professeur des universités	Académie DE PARIS
M. François-Olivier SEYS Maître de conférences des universités	Académie DE LILLE
Mme Anne-Valérie SOLIGNAT Professeur agrégé	Académie DE PARIS

M. Paul STEIB Professeur agrégé	Académie DE STRASBOURG
M. Christian STEIN Maître de conférences des universités	Académie DE DIJON
M Hubert STROUK Professeur agrégé	Académie DE TOULOUSE
Mme Sylvie THENAULT Chargé de recherches au CNRS	Académie DE PARIS
Mme Josette TOUS Professeur agrégé	Académie DE LIMOGES
M. Quoc-Phong TRAN Professeur agrégé détaché	Académie DE CRETEIL-PARIS-VERSAILLES
M Thomas VERCLYTTTE Professeur agrégé	Académie DE MONTPELLIER
Mme Geneviève VERDO Maître de conférences des universités	Académie DE PARIS
Mme Emilie VINEY Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M. Joseph VINEY Professeur agrégé	Académie DE CRETEIL
M Serge WEBER Maître de conférences des universités	Académie DE CRETEIL
Mme Colette ZYTNICKI Maître de conférences des universités	Académie DE TOULOUSE

4.2 Résultats par académie (on se gardera d'accorder à ces nombres plus de précision qu'ils n'en ont : il faudrait les ventiler par université, les inscrire dans la durée, mesurer le poids des élèves des ENS, etc.)

CAPES 2009

Académie	Admissibles 2009	<i>Rappel 2007 (730 postes)</i>	<i>Rappel 2008 (604 postes)</i>	Admis 2009	<i>Rappel 2007</i>	<i>Rappel 2008</i>
Caen	35	51	38	12	29	17
Clermont-Ferrand	30	44	27	14	25	10
Rennes	80	85	77	53	51	35
Lyon	110	131	124	52	64	54
Orléans-Tours	40	61	34	15	32	18
Paris-Versailles-Créteil	346	347	316	189	198	146
Toulouse	54	85	65	17	41	22
Reims	28	19	24	7	9	10
Dijon	27	56	37	9	20	22
Limoges	21	22	21	11	12	9
Grenoble	50	54	46	25	25	24
Strasbourg	48	53	53	18	21	22
Besançon	30	26	30	14	14	11
Lille	94	124	98	42	58	44
Aix-Marseille	41	65	62	18	24	28
Bordeaux	78	79	88	31	30	36
Corse	1	4	4	0	2	1
Rouen	27	35	39	11	12	15
Montpellier	32	35	32	13	13	9
Nice	18	18	15	10	5	4
Poitiers	27	36	40	12	10	16
Amiens	16	22	16	7	6	4
La Martinique		3	4		2	2
Nancy-Metz	55	43	41	19	12	19
Nantes	33	49	51	17	14	22
La Réunion	7	8	4	5	1	4
La Guadeloupe			1			
La Guyane						
La Polynésie française	5		4	2		2
La Nouvelle-Calédonie	9			3		

CAFEP-CAPES 2009

Académie	Admissibles 2009	<i>Rappel 2007 (140 contrats)</i>	<i>Rappel 2008 (142 contrats)</i>	Admis 2009	<i>Rappel 2007</i>	<i>Rappel 2008</i>
Grenoble	5	8	5	1	4	5
Rennes	27	20	20	9	11	7
Bordeaux	13	11	10	2	4	4
Nantes	35	20	18	19	8	5
Paris-Versailles-Créteil	22	23	23	13	13	14
Lyon	10	12	5	6	4	3
Dijon	3	2	2	1	1	2
Lille	11	9	7	4	4	1
Strasbourg	4	3	5	2	1	1
Aix-Marseille	7	7	6	4	2	2
Clermont-Ferrand	2	2	2	1	1	0
Toulouse	6	7	8	2	2	5
Amiens		1	0		0	
Besançon		2	0		0	
Caen	4	3	4	1	0	2
Corse		0	0			
Limoges	1	0	0	0		
Montpellier	3	1	1	2	0	0
Nancy-Metz	2	0	1	1		1
Nice	2	1	2	1	0	0
Orléans-Tours	3	0	2	1		0
Poitiers	1	0	1	1		1
Reims		4	6		0	4
Rouen	2	4	2	1	0	1